

RAPPORT 2022 SUR LA LUTTE CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LA XÉNOPHOBIE

FOCUS
« REJET DE L'AUTRE : COMBATTRE
LES INSTRUMENTALISATIONS
POLITIQUES »



La Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNC DH) a été nommée Rapporteur national indépendant sur la lutte contre le racisme sous toutes ses formes en 1990. Chaque année, elle remet au Gouvernement un rapport qui dresse un état des lieux du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie en France, ainsi que des moyens de lutte mis en œuvre par les institutions de la République et la société civile.

Sur la base d'une analyse critique des politiques conduites, et en s'appuyant sur les observations des organes internationaux, la CNC DH formule une série de recommandations visant à mieux connaître, comprendre et combattre toutes les formes de racisme et de discrimination.

Depuis plus de 30 ans, la CNC DH s'attache à fonder ses analyses et ses recommandations sur des outils variés et complémentaires. Les enquêtes sur l'état de l'opinion, les bilans statistiques des ministères de l'Intérieur et de la Justice constituent autant d'éléments à analyser à la lumière des nombreuses contributions des acteurs institutionnels, associatifs et internationaux.

Focus - Rejet de l'Autre : combattre les instrumentalisation politiques

L'année 2022 a été marquée par le franchissement d'un seuil dans la façon dont les thématiques racistes, antisémites et xénophobes s'expriment dans le débat politique et médiatique. Dans un contexte de crise politique, sociale, économique et identitaire, un certain nombre de personnalités politiques ont activement participé de la politisation du rejet de l'Autre, figure mouvante aux visages multiples. Pourtant l'indice de tolérance du baromètre CNC DH indique que, depuis plusieurs années, les préjugés et les sentiments de haine à l'égard de l'Autre ont tendance à s'atténuer. Ce paradoxe est exploré à travers l'étude des discours qui cherchent à faire de l'Autre le responsable de tous les maux et dont l'instrumentalisation politique contribue à transformer des crispations identitaires en politiques d'exclusion.

Focus - Les discours de haine sur la plateforme YouTube

Cette enquête, confiée à une équipe interdisciplinaire de chercheurs (médialab de Sciences po et Laboratoire Interdisciplinaire Sciences, Innovations, Sociétés [LISIS]), élargit le champ de l'étude sur l'empreinte antisémite dans les commentaires YouTube, publiée par la CNCDH en 2020, en incluant d'autres registres de la haine en ligne : racisme, hostilité à l'égard des personnes musulmanes et de l'islam, complotisme et masculinisme. À partir de l'analyse de 35 millions de commentaires d'internautes réagissant à une grande diversité de contenus, cette étude propose une cartographie de la prévalence des discours de haine et de la relation qu'ils entretiennent entre eux.

Avertissement

Le présent document propose un extrait du rapport annuel de la CNCDH sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. Certaines notes de bas de page proposent de facto des renvois vers des parties du [rapport disponible dans son intégralité sur le site de la CNCDH en cliquant sur ce lien.](#)

Introduction

Depuis plusieurs années, le *rapport annuel de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie* fait état d'une progression régulière de la tolérance¹ des Français vis-à-vis de la différence, de l'Autre, de l'étranger. Pourtant, les thématiques racistes, antisémites et xénophobes en particulier sous l'impulsion de l'extrême droite ont acquis une emprise dangereuse sur la scène médiatique, dans l'espace du débat politique, sur les résultats électoraux. Le présent focus vise à éclairer les termes et les dynamiques de ce paradoxe et les décalages croissants entre les mutations sociales, culturelles, territoriales et le débat politique.

Le bilan de l'année 2022, ainsi que la teneur des campagnes électorales qui l'ont ponctuée conduisent à s'interroger sur les évolutions de la scène politique et médiatique en matière de racisme, d'antisémitisme, de xénophobie. Au-delà du thème déjà ancien d'une identité nationale² mise en péril par les migrations, on a assisté à une cristallisation et à un usage désinhibé de préjugés, mensonges, fake news et amalgames à l'encontre de « l'étranger ». Cette stigmatisation a opéré à visage découvert en réclamant qu'un principe d'inégalité devienne un élément structurant de notre vie sociale, politique, culturelle. Ainsi, l'idée de mettre en œuvre des politiques de « préférence » nationale, longtemps portée par le seul Front / Rassemblement national dans

1. Entre fin 2019 et début 2022 l'indice de tolérance qui synthétise les réponses à une soixantaine de questions de l'enquête portant sur l'acceptation des minorités montre que contrairement aux attentes la tolérance, bon an mal an, avec des hauts et des bas augmente globalement. Cet indice, qui varie entre 0 (aucune réponse tolérante) et 100 (aucune réponse intolérante), est passé de moins de 50 en 1991 à 64 en novembre 2022 ; voir supra, 1.2.2.1.

2. On peut évoquer ici la création en 2007 du ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire sous le gouvernement Fillon, qui avait suscité des réactions et débats (voir notamment *Le Figaro*, « L'Identité nationale, vie et mort d'un ministère contesté », 15 novembre 2010, accessible ici : <https://www.lefigaro.fr/politique/2010/11/15/01002-20101115ARTFIG00751-l-identite-nationale-vie-et-mort-d-un-ministere-conteste.php>).

la lignée des décrets discriminatoires du début des années 1930³, semble maintenant acceptée et banalisée dans les débats politiques et médiatiques. De même, le fantasme d'un « grand remplacement »⁴ aura alimenté petits mots et petites phrases au sein de la classe politique. En 2022, le rejet brutal de la différence aura particulièrement pesé sur le débat politique en s'amalgamant de façon toxique aux questionnements sur le futur, aux angoisses sociales, aux frustrations démocratiques.

Cette focalisation est en net décalage avec les préoccupations prioritaires des Français telles qu'elles ressortent des diverses enquêtes d'opinion dont celle du dernier Baromètre Racisme⁵. Celles-ci montrent qu'en 2022, pouvoir d'achat, santé, contexte international et crise environnementale arrivaient largement en tête de leurs préoccupations. Pourtant, et particulièrement depuis 2015, avec l'exacerbation de ladite « crise des migrants » – qui est en fait une crise de l'accueil⁶ –, les thématiques de rejet ont été de façon récurrente inscrites à l'agenda politique, martelées au point de s'imposer comme enjeu majeur du débat électoral.

La manière dont les questions sont posées dans certaines enquêtes a pu également orienter des réponses largement déconnectées

3. En effet, « *la production législative des années 1930 va étendre la protection accordée aux nationaux à d'autres professions [en plus des avocats et des médecins] : ingénieurs, journalistes, sages-femmes, dentistes, vétérinaires, artistes, architectes, experts-comptables, pharmaciens, géomètres-experts, courtiers et agents généraux d'assurance, notaires, huissiers, commissaires-priseurs, administrateurs judiciaires, mandataires liquidateurs* » (MATH Antoine et SPIRE Alexis, « Des emplois réservés aux nationaux ? Dispositions légales et discriminations dans l'accès à l'emploi », *Informations sociales*, « Droits des étrangers », n° 78, 1999, accessible ici : <https://www.gisti.org/doc/presse/1999/math/emplois.html>).

4. Voir infra, l'encart « Grand remplacement » : les étapes d'une banalisation dans le champ politique.

5. Voir Baromètre racisme de novembre 2022 en annexe du présent rapport, Sondage Ipsos 2022 (accessible ici <https://www.ipsos.com/fr-fr/presidentielle-2022/1er-tour-comprendre-le-vote>) ou encore enquête CSA JDD 2022 (accessible ici : <https://csa.eu/news/les-preoccupation-des-francais-pouvoir-dachat-guerre-en-ukraine/>).

6. Là où le discours politique et médiatique a beaucoup insisté sur une « crise des migrants » ou « des réfugiés » qui aurait traversé l'Europe en 2015, de nombreux chercheurs ont préféré l'expression de « crise de l'accueil », voire de « crise des politiques d'hospitalité », pour attirer l'attention sur la responsabilité de nos institutions. Voir AKOKA Karen, CARLIER Marine, DE COUSSEMAKER Solange, « Ce n'est pas une crise des migrants mais une crise des politiques d'hospitalité », *Revue Projet*, 2017 ; ainsi que LENDARO Annalisa, RODIER Claire, VERTONGEN Youri Lou, *La crise de l'accueil. Frontières, droits, résistances*, La Découverte, « Recherches », 2019.

de l'expérience personnelle des individus⁷. L'analyse des différents Eurobaromètres⁸ révèle un important décalage entre la perception de l'importance du sujet de l'immigration au niveau national et au niveau individuel : « *si les Européens sont relativement nombreux à considérer l'immigration comme un problème pour leur pays au moment de la crise des réfugiés, ils sont très peu à le désigner comme un problème sur le plan personnel* »⁹. On retrouve ce même décalage dans l'indice de tolérance de la CNCDH¹⁰ qui synthétise tous les ans les attitudes envers les minorités et montre, sur le temps long, et avec des hauts et des bas, une société française globalement de moins en moins raciste, contrairement aux idées reçues. Enfin, l'élan de solidarité populaire manifesté cette même année vis-à-vis des réfugiés ukrainiens atteste d'une capacité de mobilisation pour peu que les conditions politiques en soient créées. Tous ces éléments sont malheureusement ignorés au profit de représentations biaisées et clivantes, alimentant une haine ordinaire.

Ce décalage se manifeste au-delà de la France et déborde largement le cadre du racisme, de l'antisémitisme et des discriminations. On voit émerger un contre-modèle de la démocratie, faisant fi de l'éthique politique, du débat contradictoire et de la validation documentée de ses contenus. On le retrouve en Europe et au-delà, de façon plus ou moins prononcée. Les tentatives de contestation violentes du vote démocratique aux États-Unis et au Brésil, la multiplication des régimes autoritaires¹¹ dans le monde en sont autant de manifestations. Dans les démocraties elles-mêmes, le nombre d'élections marquées par une

7. Pour une réflexion sur le hiatus entre les résultats des sondages et « l'opinion publique », et donc sur la difficulté que constitue le fait de postuler leur équivalence, on peut se référer à BOURDIEU Pierre, « L'opinion publique n'existe pas », *Les Temps Modernes*, n° 318, 1973, p. 1292-1309, ainsi qu'à BLONDIAUX Loïc, *La fabrique de l'opinion. Une histoire sociale des sondages*, Le Seuil, 1998.

8. Voir supra, 1.1.2.6, « Les grandes enquêtes comparatives européennes ».

9. Voir <http://www.cepii.fr/blog/fr/post.asp?IDcommuniqu=704>.

10. Voir supra, 1.2.2.

11. L'indice de démocratie V-Dem pour l'année 2022 (voir <https://www.v-dem.net/publications/democracy-reports/>), sur la base des rapports de ses 3 700 experts, conclue que « les 30 dernières années d'avancées démocratiques sont désormais éradiquées ». Pour une synthèse, voir le Blog de Maxime Tallant sur Mediapart « Rapport V-Dem, l'inquiétant recul démocratique », accessible ici : <https://blogs.mediapart.fr/maximetallant/blog/280922/rapport-v-dem-l-inquietant-recul-democratique>. Il est cependant à noter qu'il n'y a pas consensus sur ce point pour tous les chercheurs ; voir en particulier LITTLE Andrew T. et MENG Anne, « *Subjective and Objective Measurement of Democratic Backsliding* », 17 janvier 2023, accessible ici : <https://osf.io/n32zk>.

forte abstention¹² et le désengagement d'une partie de la population – en particulier de la jeunesse¹³ et des plus précaires¹⁴ – attestent d'une défiance marquée¹⁵ vis-à-vis des partis et des institutions, dans un contexte général préoccupant (crise sanitaire, invasion de l'Ukraine, crise climatique et risques écologiques et économiques...). Comme le soulignait la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme¹⁶, dans une situation où « *les inégalités sont croissantes* »¹⁷ et où une part importante de la population se sent « *ignor[ée], comme si la démocratie n'avait pas tenu pleinement ses promesses* », le « *manque de transparence des décisions publiques, ou le manque de responsabilité du Gouvernement* » ne font « *qu'éroder davantage la confiance* ». Ces déficits de démocratie fournissent « *un terrain fertile aux dirigeants et aux mouvements [...] qui en profitent pour rejeter toute la faute sur "la démocratie et les droits de l'Homme"* » et sur ces « *Autres* » – étrangers, immigrés et leurs descendants – que l'on accuse de fragiliser notre « *modèle culturel* ».

En France, cette situation a des conséquences concrètes et particulièrement dramatiques pour les étrangers non européens – mais pas seulement, comme dans le cas des Roms –, souvent privés de droits. Beaucoup font face à des attitudes de rejet et des discriminations,

12. Voir Fondapol, REYNIE D. (dir.), *Rapport pour l'Assemblée nationale sur l'abstention*, novembre 2021, accessible ici : <https://www.fondapol.org/etude/rapport-pour-lassemblee-nationale/>.

13. Voir l'interview d'Anne Muxel pour *Le Monde* du 2 juillet 2020, accessible ici : https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/07/02/anne-muxel-le-surcroit-d-abstention-des-jeunes-accentue-le-probleme-pose-a-la-democratie_6044899_3232.html.

14. Voir en particulier PEUGNY Camille, « Loin des urnes. L'exclusion politique des classes populaires », *Métropolitiques*, 23 mars 2017, accessible ici : <https://www.metropolitiques.eu/Loin-des-urnes-L-exclusion.html>.

15. Voir la 13^e vague du baromètre de la confiance politique du Cevipof de Sciences Po, janvier 2022, et vague 13 bis de juin 2022, accessibles ici : <https://www.sciencespo.fr/cevipof/fr/content/les-resultats-par-vague.html>. Le baromètre CNCDH révèle également que 81 % des Français sont d'accord avec l'idée selon laquelle « les hommes et les femmes politiques nous disent rarement la vérité » : cf. *supra*, 1.2.1.

16. Discours de Michelle Bachelet, Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, à l'atelier d'ouverture pour l'International Association of Jesuit Universities, Boston College, sur « La crise et la fragilité de la démocratie dans le monde », 3 août 2022 ; accessible ici : <https://www.ohchr.org/fr/statements-and-speeches/2022/08/crisis-and-fragility-democracy-world>.

17. D'après le rapport sur les inégalités mondiales 2022 du *World Inequality Lab*, si les inégalités entre pays ont diminué dans le monde au cours des deux dernières décennies, les inégalités à l'intérieur des pays ont quant à elle beaucoup augmenté. Son résumé est accessible ici : <https://wid.world/fr/news-article/rapport-sur-les-inegalites-mondiales-2022-version-francaise/>.

comme le montrent par exemple les mobilisations contre des initiatives locales d'accueil solidaire pour des familles réfugiées¹⁸, et sont confrontés à des obstacles à toutes les étapes de leur participation à la société. Ils peuvent, de même, être victimes d'agressions de la part de certains groupes ou individus radicalisés, comme l'ont rappelé récemment la préparation¹⁹ et la concrétisation²⁰ de passages à l'acte violents et parfois meurtriers contre des migrants.

Pour toutes ces raisons, la CNCDH a jugé nécessaire de se pencher sur les causes et les mécanismes qui ont permis l'enracinement d'une hostilité à l'Autre, bien au-delà de ses promoteurs traditionnels. La progression d'une telle rhétorique ne peut se comprendre qu'à la lumière d'une exploration des conditions matérielles, politiques et territoriales de sa circulation et de ses « usages » quotidiens. Cette « mise à jour » doit s'envisager globalement, en croisant approche nationale et analyses différenciées des territoires. À cette fin, la CNCDH a auditionné des chercheurs spécialistes des questions de racisme, d'antisémitisme et de xénophobie, croisé les approches de politologues, de sociologues, de philosophes, de sémiologues et d'acteurs de terrain pour tenter d'approfondir les mécanismes du rejet de l'Autre et leur opposer quelques grandes orientations et propositions.

18. Ce qui s'est passé récemment dans la ville de Callac n'est malheureusement qu'un exemple parmi d'autres : voir https://www.lemonde.fr/politique/article/2023/01/28/accueil-des-migrants-les-elus-sous-la-pression-de-l-extreme-droite_6159636_823448.html.

19. Plusieurs groupuscules identitaires, avec de potentiels projets d'attaques, ont été récemment démantelés ; voir notamment le procès des « Barjols » qui s'est ouvert en janvier 2023 (plus d'informations accessibles ici : https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/01/17/a-paris-s-ouvre-le-proces-des-barjols-militants-d-ultradroite-aux-projets-terroristes_6158144_3224.html).

20. Le 23 décembre 2022, dans le 10^e arrondissement de Paris, trois personnes Kurdes ont été tuées par balle. Un suspect a été mis en examen pour « assassinat et tentative d'assassinat en raison de la race, l'ethnie, la nation ou la religion », avant que le mobile raciste des faits ne soit confirmé pendant la garde à vue : https://www.lemonde.fr/international/article/2022/12/26/kurdes-tues-a-paris-ankara-convoque-un-diplomate-francais-pour-propagande-anti-turquie_6155742_3210.html.

Nommer le « rejet de l'Autre »

Nombreux sont les termes qui désignent les peurs, la méfiance, le rejet de l'Autre, l'étranger, le migrant, et par extension tout individu perçu comme étranger, serait-il français. Le premier terme qui vient à l'esprit est « xénophobie » – étymologiquement, « peur » entraînant une hostilité, voire une haine de « l'étranger ». Mais ce terme ne suffit sans doute pas tant il est flou et pas toujours clairement distinct du racisme, quand ce rejet s'exprime à l'encontre de Français ramenés à leur altérité, ou quand le réflexe xénophobe est assorti « *d'une volonté d'essentialiser et de hiérarchiser les origines et les cultures* »²¹. Pour parler de cette attitude défensive à l'égard de tous ceux qui sont soupçonnés de mettre en péril l'identité du pays, il existe d'autres termes, plus englobants. Certains chercheurs préfèrent ainsi aux termes de « racisme » et de « xénophobie » celui de « *Group Focused Enmity* »²², que l'on peut traduire par une hostilité globale envers les groupes autres que ceux auxquels la personne s'identifie. Ces groupes rejetés incluent non seulement les minorités ethniques mais aussi les minorités sexuelles, les sans-abri, les personnes en situation de handicap ou en surpoids, dès lors qu'elles apparaissent hors normes. Ce concept résonne avec les analyses du Baromètre racisme annuel de la CNCDH, qui montrent que les préjugés envers les minorités, même s'ils ont chacun leur histoire, sont globalement corrélés entre eux et s'inscrivent dans une attitude générale de mise à distance de l'Autre, quel qu'il soit. D'autres chercheurs, comme Stéphane François et Nicolas Lebourg²³ préfèrent le terme d'*altérophobie*, défini comme une « *haine de l'autre, telle qu'elle résulte de la constitution de cet autre à partir d'un projet communautaire, la communauté se définissant par ce qu'elle exclut* »²⁴.

21. Voir <https://www.reseau-canope.fr/educer-contre-le-racisme-et-lantisemitisme/xenophobie.html>.

22. ZICK Andreas, WOLF Carina, KÜPPER Beate et al., « The Syndrome of Group-Focused Enmity: The Interrelation of Prejudices Tested with Multiple Cross-Sectional and Panel Data », *Journal of social issues*, 64 (2), juin 2008, p. 363–383.

23. FRANÇOIS Stéphane et LEBOURG Nicolas, *Histoire de la haine identitaire. Mutations et diffusions de l'altérophobie*, Presses universitaires de Valenciennes, coll. « Pratiques et représentations », 2016.

24. *Ibid*, p. 18.

Albert Memmi employait plutôt celui d'hétérophobie²⁵, défini comme « *le refus d'autrui au nom de n'importe quelle différence* », désignant une peur diffuse et agressive d'autrui pouvant se transformer en violence physique, le racisme n'étant alors qu'une expression particulière de l'hétérophobie²⁶. À travers tous ces termes, on retrouve la cohérence d'un refus de l'Autre, un clivage entre « Eux » et « Nous » mais variable selon le contexte historique, social, économique, culturel et politique. En effet, derrière des termes en apparence génériques et englobants tels qu'« étrangers » ou « immigrés », ce ne sont pas toujours les mêmes groupes ou personnes qui sont implicitement visés et suscitent le rejet. Comme le soulignent Étienne Baribal et Immanuel Wallerstein²⁷, « immigré » est « *une catégorie d'amalgame, combinant des critères ethniques et des critères de classe, dans laquelle sont déversés pêle-mêle des étrangers mais non pas tous les étrangers ni rien que des étrangers. En fait, c'est une catégorie qui permet précisément de cliver l'ensemble apparemment « neutre » des étrangers, non sans équivoque* », par une « *casuistique [...] hiérarchisante* » qui « *ne cesse cependant de buter sur l'incohérence de ses critères de hiérarchisation (« religieux », « nationaux », « culturels », « psychologiques », « biologiques ») et de s'en alimenter, à la recherche d'une introuvable échelle de supériorité ou de dangerosité* ».

De qui parle-t-on, au fond, dans les discours politiques et médiatiques

25. MEMMI Albert, *Le racisme*, Gallimard, 1982. Voir également MAYER Nonna et PERRINEAU Pascal, *Le Front national à découvert*, 1996, p. 238 : « *L'hétérophobie a pour arrière-plan un universalisme intolérant, elle est guidée par le désir d'étendre à tout l'univers les normes et valeurs de sa propre culture. L'autophilie, au contraire, sacralise le Nous, elle voit dans l'indifférenciation un danger absolu, elle craint une dilution de ce qui nous singularise* ».

26. Sur le même modèle lexical, le terme « pauvrophobie » est ainsi employé par le Rapporteur spécial sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme, Olivier De Schutter, pour décrire les mécanismes de la discrimination à l'encontre des personnes en situation de pauvreté. Il établit que la pauvrophobie – les préjugés négatifs à l'égard des pauvres – est une composante de la vie des personnes n'ayant que de faibles revenus, et il explique en quoi l'exercice des droits socioéconomiques dépend de la protection des personnes en situation de pauvreté contre la discrimination. Le renforcement de l'interdiction de la discrimination fondée sur la précarité socioéconomique est alors un outil essentiel pour l'élimination de la pauvreté. Voir le rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté, Olivier De Schutter, « Interdire la discrimination fondée sur la précarité socioéconomique : un outil essentiel dans la lutte contre la pauvreté », juillet 2022, accessible ici : <https://www.ohchr.org/fr/documents/thematic-reports/a77157-implementation-outcome-world-summit-social-development-and-twenty>.

27. BALIBAR Étienne et WALLERSTEIN Immanuel, *Race, nation, classe – Les identités ambiguës*, La Découverte, 1988.

sur « l'immigration » et les « migrants » ? Les travaux des sémiologues²⁸, spécialisés dans les analyses de discours, montrent que derrière le recours à certains mots, comme « étrangers », dont le sens pourrait recouvrir un ensemble précis (l'ensemble des personnes qui n'ont pas la nationalité française par exemple), ce sont souvent des groupes particuliers que l'on vise, comme semble le montrer l'emploi interchangeable de plusieurs expressions ou le glissement, phrase après phrase, d'un terme à l'autre. À travers les mots d'« étranger », de « migrant » ou d'« immigré » (qui peut très bien être français depuis plus d'une génération), une grande partie des discours visent aujourd'hui en France plus particulièrement les étrangers venus d'Afrique et du Maghreb, et plus spécifiquement les Musulmans, comme tend à l'indiquer la proximité récurrente de ces termes et la mention de l'islam, de certaines sphères géographiques ou de pratiques culturelles (la question du voile par exemple)²⁹.

Partie 1

Constat : La mise à l'agenda politique et médiatique des discours sur « l'Autre »

La mise à l'agenda politique et médiatique de la question de l'immigration – invariablement vue comme un « problème »³⁰ – a pris un tour particulièrement préoccupant ces dernières années, alors que les prises de position politiques sur la « place de l'immigré » saturent le

28. ALDUY Cécile, *La langue de Zemmour*, Seuil Libelle, 2022, ainsi que *Ce qu'ils disent vraiment*, Le Seuil, 2017 ; MAALOUF Amin, *Les identités meurtrières*, Grasset, 1998 ; BERTOSSI Christophe, *Les mots et les choses de l'immigration en France*, Éditions du Trocadéro, mars 2021 ; HUYBRECHTS Corinne, REYRAT Émilie, YOUSSEF Aïssani, « Le discours médiatique sur l'immigration : étude d'une représentation sociale », in *Horizons maghrébins – Le droit à la mémoire*, 1998, 35-36, p. 295-308.

29. La sémiologue Cécile Alduy souligne par exemple, dans les prises de parole de Marine Le Pen, une nouvelle forme d'« amalgame » entre « immigration » et « fondamentalisme islamiste », qui est venue « supplanter l'équation originelle du Front national, « immigration = chômage ». Voir ALDUY Cécile, *Ce qu'ils disent vraiment*, Seuil, 2017, p. 133-138. Sur ce sujet, voir également IGOUNET Valérie, *Les Français d'abord*, Inculte Éditions, 2017.

30. Voir par exemple AUGÉ Bertrand, MAKHLOUF Farid, ERRAMI Youssef et DOSQUET Frédéric, « Plus que des mots : Analyse des discours de l'exécutif sur l'immigration en France (1975-2018) », 2020, accessible ici : <https://shs.hal.science/halshs-02903068/document>.

débat public – à la fois en raison de l’instrumentalisation politique de ce thème par des représentants de l’extrême droite et de la réaction des représentants des autres partis qui se sont positionnés en reprenant à leur compte la problématique ou en s’y opposant.

Comme le souligne le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme dans une de ses publications³¹, « *les débats xénophobes et hostiles aux migrants dans la sphère politique, les médias et le débat public sont aujourd’hui répandus et souvent utilisés pour tirer des avantages politiques ou comme moyen d’augmenter les recettes commerciales et publicitaires. Même si ces sentiments reflètent très rarement l’opinion dominante sur la migration, des éclats de voix en marge de nos sociétés peuvent faire taire les opinions modérées* ». « *Criminalisés et même déshumanisés* » dans les récits et discours qui les mettent en scène, les migrants, en particulier, sont « *utilisés comme les victimes expiatoires des craintes profondément enracinées liées au terrorisme, à la criminalité, au chômage, à la dégradation des systèmes de sécurité sociale et aux incertitudes liées à la mondialisation* » ; autant de discours qui finissent par transmettre l’idée qu’ils n’ont pas vraiment « *de droits, ni de place au sein de la société* ». Régulièrement, la CNCDH s’alarme des paroles racistes, de la présentation de chiffres erronés et des mensonges sur la situation des étrangers en France proférés par certains représentants politiques et médiatiques³². Cette instrumentalisation de la figure de « l’étranger » à des fins de stratégie électorale nuit à la cohésion sociale en légitimant des comportements discriminatoires et racistes.

Les discours sur l’Autre exploitent des outils et procédés rhétoriques particulièrement problématiques, comme le recours à des chiffres sortis de leur contexte³³ (sur le nombre d’étrangers en France ou leur part dans la délinquance par exemple), manipulés au service d’une argumentation orientée³⁴, voire inventés. Ils recourent aussi à la surexploitation

31. OHCHR, « Construire des discours sur les migrants et les migrations fondées sur les droits de l’Homme », *Sept éléments clés*, 2019, accessible ici : https://www.ohchr.org/sites/default/files/2022-04/SevenKeyElements_FR.pdf.

32. Voir CNCDH, *Rapport sur la lutte contre le racisme, l’antisémitisme et la xénophobie* 2013, 2018 et 2019 en particulier et *Avis sur le projet de loi « Pour une immigration maîtrisée et un droit d’asile effectif »*, adopté le 2 mai 2018, accessibles en ligne sur le site de la CNCDH.

33. Voir *infra* l’encart « Mise en perspective de quelques données chiffrées ».

34. Sur le sujet, plus général, de l’usage des chiffres en politique, voir HOULOU-GARCIA Antoine et MAUGENEST Thierry, *Théorème d’hypocrisie*, Albin Michel, 2020.

de faits-divers³⁵ à des fins politiques pour entretenir des préjugés stigmatisants. La CNCDH s'inquiète en particulier de la diffusion de fausses informations³⁶ sur l'immigration à des fins politiciennes par des militants, mais aussi des élus³⁷, la Commission rappelle à ce sujet qu'à l'heure des « fake news », il importe que les élus mesurent les effets délétères de telles dérives qui sapent la confiance de la population en la parole publique émanant des institutions.

Ces discours ont par ailleurs tendance à jouer sur les peurs et les émotions pour avoir plus d'effet. La sociologie politique ainsi que la sémiologie mettent en lumière les ressorts de leur rhétorique, leur capacité de séduction, leur force de conviction. La sémiologue Cécile Alduy a par exemple analysé la façon dont le polémiste et candidat à la présidentielle Éric Zemmour avait « *privilegié [...] le mode narratif comme instrument de persuasion* »³⁸, le « Grand Remplacement »³⁹ en étant l'archétype. À force d'anecdotes, de références à l'Histoire, et à grand renfort de termes empruntés au champ lexical de la guerre, le récit est formaté pour créer « *le mirage d'une histoire simple et limpide*

35. Les faits-divers sont régulièrement exploités quand ils tombent à propos pour justifier une stigmatisation de certaines communautés ou minorités (jeunes de banlieue d'origine immigrée, Gens du voyage, étrangers sous OQTF...), censées engendrer de l'insécurité - et appeler une réponse politique globale. Voir par exemple *France Info*, « Meurtre de Lola : comment l'extrême droite tente de récupérer l'affaire à son compte », 20 octobre 2022, accessible ici : https://www.francetvinfo.fr/faits-divers/meurtre-de-lola-comment-l-extreme-droite-tente-de-recuperer-l-affaire-a-son-compte_5427274.html, ou encore *France Inter*, « La sécurité comme thème de campagne : «Le problème, c'est la généralisation à tort des faits-divers» », 6 mai 2021, accessible ici : <https://www.radiofrance.fr/franceinter/la-securite-comme-theme-de-campagne-le-probleme-c-est-la-generalisation-a-tort-des-faits-divers-9285083>.

36. On peut se référer aux contenus produits par Migrations en question (<https://www.migrationsenquestions.fr/question-reponse/>) ainsi que ceux de l'association Désinfox-Migrations, spécialisée dans le décryptage de la désinformation médiatique sur les questions migratoires, et ayant réalisé de nombreuses fiches et analyses sur des sujets divers, toutes disponibles sur son site Internet : <https://www.desinfxmigrations.fr/>.

37. Voir à titre d'exemple *Europe 1*, « Cinq «fake news» qui ont marqué la campagne présidentielle [2017] », 19 avril 2017, accessible ici : <https://www.europe1.fr/politique/cinq-fake-news-qui-ont-marque-la-campagne-presidentielle-3305312> ; et CALINE Guillaume & VARDAXOGLU Laurence, pour la Fondation Jean-Jaurès, « Présidentielle 2022 : comment mesurer l'impact des "fake news" sur les électeurs ? », 08 avril 2022, accessible ici : <https://www.jean-jaures.org/publication/presidentielle-2022-comment-mesurer-l-impact-des-fake-news-sur-les-electeurs/>.

38. ALDUY Cécile, *La langue de Zemmour*, Seuil Libelle, 2022, p. 31.

39. Voir *infra* l'encart « "Grand remplacement" : les étapes d'une banalisation dans le champ politique ».

dans ses leçons, voire prédictive »⁴⁰ qui repose sur la confrontation des civilisations et pour présenter comme une vérité ce qui ne constitue qu'une opinion fondée sur une succession d'amalgames, de raccourcis, de contresens historiques⁴¹. Le propos, loin d'un registre technique et factuel, trouve sa force mobilisatrice dans celui des affects. Ainsi l'angoisse d'un avenir bouché, la crainte du déclassement ou encore le désir de différenciation sociale sont-ils mobilisés et articulés autour de schémas explicatifs fantasmatiques.

Des promoteurs de discours mettant en avant l'idée d'une confrontation entre « Nous » et « Eux » ont bénéficié de la complaisance de certains médias⁴² qui, notamment lors de dernière la campagne présidentielle, ont exploité la mise en scène de l'affrontement pour susciter de la polémique sur un mode binaire, conflictuel et sensationnaliste lors de « débats »⁴³. Ces « débats » s'apparentent souvent plus à la mise en spectacle violente de discours essentiellement haineux et exclusifs de tout vrai débat qu'à la confrontation démocratique d'analyses et de points de vue documentés. Ce faisant, ils contribuent à la banalisation dans le débat public de certaines prises de position, auparavant considérées explicitement comme racistes et xénophobes, mais présentées aujourd'hui de manière euphémisée – pour ce qui est du Rassemblement National par exemple, dans le

40. *Ibid*, p. 34.

41. Les contresens sont permanents et volontaires, en attestent les citations de Lévi-Strauss à mauvais escient à propos du concept de race. On peut se référer notamment à l'ouvrage collectif *Zemmour Contre l'Histoire*, Gallimard, 2022, dans lequel des historiens spécialisés réfutent un certain nombre de ses interprétations historiques.

42. Sur ce sujet, voir SÉCAIL Claire, « L'élection présidentielle 2022 vue par Cyril Hanouna. La pré-campagne (septembre – décembre 2021) », 2022, accessible ici : <https://hal.science/hal-03884431/>. Voir également AMALRAJ Éric, ANDRIANARIHAJA Yavo, BALDE Souleymane, BAROT Valentin, BEAUGRAND Charlie, BELAIDOUCHE Fadil, GATELOUP SLIMANI Nina, « La légitimation des éditorialistes d'extrême droite dans les médias français : le cas de CNews », Salle 421, 2020-2021, accessible ici : <https://salle421.eu/2020/12/08/la-legitimation-des-editorialistes-dextreme-droite-dans-les-medias-francais-le-cas-de-cnews/>.

43. Voir notamment l'analyse que Claire Sécail fait de l'émission « Face à Baba », diffusée sur TPMP et présentée par Cyril Hanouna. Selon elle, « *la France de Cyril Hanouna est une construction subjective et sélective façonnée pour faire fonctionner un dispositif médiatique basé sur l'exacerbation des conflits et la vision d'une société incapable de se penser autrement que par la polarisation et le conflit des positions. La France de Cyril Hanouna est donc bien une mise en tension permanente de la société par la mise en scène de positions antagonistes et la silenciation de positions modérées* » (voir SÉCAIL Claire, « L'élection présidentielle 2022 vue par Cyril Hanouna. 2. La campagne (janvier-avril 2022) », 2022, accessible ici : <https://hal.science/hal-03884438/>).

cadre d'une stratégie délibérée de « dédramatisation ». C'est ce que montre notamment le politiste Alexandre Dézé⁴⁴ dans l'analyse de ce qu'il appelle « *le roman de la dédramatisation* » du Front National et des thèmes portés par le parti : il souligne que « *ce sont en premier lieu les enquêtes réalisées par les instituts [de sondage] qui ont installé la croyance dans l'avènement d'un parti d'extrême droite « normalisé »* », tandis que les grands médias ont contribué à mettre en avant l'idée d'une augmentation de l'adhésion des répondants au programme du FN/RN, « *plaçant le parti d'extrême droite à des niveaux particulièrement élevés dans l'opinion* », indice d'une « *banalisation supposée du FN* ». Le chercheur insiste également sur la couverture médiatique particulière dont bénéficient Marine Le Pen et le FN/RN depuis 2011. La place de ce parti à la fois dans les sondages et dans la représentation médiatique aurait ensuite entraîné une stratégie de récupération (en particulier par la droite traditionnelle mais aussi par certains centristes et jusqu'à des membres du parti socialiste) de ses thèmes, considérés comme porteurs, en premier lieu la lutte contre l'immigration. Alexandre Dézé note que cette stratégie profite davantage à la source originelle qu'aux « *récupérateurs* », et cite en exemple certaines prises de position de Nicolas Sarkozy sur l'immigration et la préférence nationale : « *on peut considérer que, en cherchant à s'approprier les thèmes du FN, Nicolas Sarkozy n'a fait que provoquer un déplacement des normes du dicible et de l'indicible, contribuant ainsi à rendre d'autant plus acceptables des thèses, des idées jugées jusqu'alors plutôt illégitimes* ».

À chaque fait-divers impliquant une personne d'origine étrangère, et surtout à chaque campagne électorale, prendre position sur la place de l'étranger en France semble être devenu un passage obligé pour tout responsable politique. La focalisation des élites politiques sur les sujets liés à l'immigration n'est pourtant pas, contrairement à ce qui est souvent avancé, une réponse à une demande des électeurs, comme le montre le politologue Aurélien Mondon dans ses analyses des phénomènes de « *hype médiatique et politique* »⁴⁵, c'est-à-dire l'hypermédiatisation de certains sujets présentés de manière abusive

44. DÉZÉ Alexandre, *Le « nouveau » Front national en question*, Fondation Jean-Jaurès; Observatoire des radicalités politiques, 2015, accessible ici : https://hal.science/hal-02531084/file/nouveau_fn_0.pdf.

45. Voir en particulier MONDON Aurélien, « Populism, public opinion, and the mainstreaming of the far right: The 'immigration issue' and the construction of a reactionary 'people' », *Politics*, 2022, accessible ici : <https://doi.org/10.1177/02633957221104726> et MONDON Aurélien et WINTER Aaron, *Reactionary Democracy: How Racism and the Populist Far Right Became Mainstream*, Verso Books, 2022.

comme « populaires ». Certains sujets, auparavant peu porteurs, au premier chef la question de l'immigration, ont été privilégiés sciemment pour leur capacité à susciter le débat et donc l'attention. Ils se sont peu à peu imposés dans le débat public, tout en entraînant une polarisation politique de plus en plus marquée. C'est la manière dont les élites se positionnent vis-à-vis des événements et les récits qu'elles en font qui influencent les positionnements politiques des électeurs. Le politologue Tristan Guerra⁴⁶ observe ainsi, dans les réponses à différentes enquêtes politiques, que les thématiques liées au rapport à l'altérité et à l'immigration sont les plus structurantes du positionnement politique gauche-droite et que les attitudes et les positionnements idéologiques autour de ces questions liées à l'immigration sont de plus en plus cohérents et structurés⁴⁷.

À rebours des tendances observées ces dernières années, la CNCDH appelle à un « *débat public ouvert fondé sur l'analyse des faits et associant l'ensemble de la société, le but étant que la question des migrants et des migrations soit abordée de façon plus réaliste, humaine et constructive* »⁴⁸, et à placer au centre la question de l'accès aux droits pour tous et toutes.

Le rôle clé des médias

La CNCDH rappelle que la lutte contre les discours racistes, antisémites et xénophobes relève de la responsabilité des entreprises de médias, qui doivent veiller à ce que les propos tenus dans la presse et à l'antenne soient conformes au droit en matière d'injure et d'incitation à la haine ou à la discrimination. La commission souligne aussi l'importance des termes employés pour parler de ces sujets. Il revient aux médias, non seulement de dénoncer les propos racistes, mais aussi de veiller à y répondre et à ne pas contribuer à banaliser

46. GUERRA Tristan (laboratoire Pacte, Sciences Po Grenoble), thèse de doctorat intitulée « La polarisation politique en Europe : dynamiques macropolitiques et drivers psychopolitiques » (à paraître).

47. Voir *supra*, 1.2.1., la progression dans le Baromètre CNCDH de certains préjugés sur les immigrés (42 % des personnes interrogées jugent que « l'immigration est la principale cause de l'insécurité », soit + 7 points et 60 % des Français pensent que « de nombreux immigrés viennent en France uniquement pour profiter de la protection sociale », un chiffre en nette hausse, soit + 8 points, atteignant un niveau record depuis 2016)

48. Objectif 17 du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2018.

les préjugés et les propos discriminants et intolérants. Une réflexion approfondie devrait être menée par leurs directions, les rédactions et les journalistes sur les choix de cadrage médiatique, pour privilégier l'enquête de terrain, la complexité et la nuance.

Certains médias affichent par ailleurs leur complaisance envers les affirmations de haine et de propos mensongers. La Commission encourage donc les pouvoirs publics à soutenir le développement d'enquêtes et de recherches sur les médias et les réseaux de diffusion de tels discours⁴⁹. En ce qui concerne la télévision, elle recommande à l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) d'être particulièrement vigilante et transparente en matière de recours et de sanction. La CNCDH s'interroge également sur les effets de la transformation économique du secteur de l'édition et de l'information. La concentration des médias entre les mains de quelques propriétaires⁵⁰, dont certains entendent exercer une influence importante sur la ligne éditoriale, à maintes reprises dénoncée tant par les sociétés de journalistes que par les organisations syndicales du secteur⁵¹, préoccupe la CNCDH.

49. À l'image du travail du médialab de SciencesPo (voir *supra*, 1.3) ou de l'étude de l'Association des Journalistes LGBTI sur les Grosses têtes (accessible ici : <https://grossestetes.ajlgbt.info/>).

50. On peut se référer aux travaux de l'économiste Julia Cagé, notamment à l'ouvrage suivant : CAGÉ Julia, *Sauver les médias : capitalisme, financement participatif et démocratie*, Paris, Le Seuil, 2015.

51. Voir par exemple la tribune publiée dans *Le Monde*, en décembre 2021, signée par 250 professionnels de la presse, de la radio et de la télévision, dont de nombreux représentants syndicaux :

https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/12/15/250-professionnels-de-la-presse-de-la-television-et-de-la-radio-alertent-l-hyperconcentration-des-medias-est-un-fleau-mediati-ue-social-et-democratique_6106076_3232.html.

Partie 2.

La récupération politique des préjugés sur l'Autre

La CNCDH a très régulièrement⁵² commenté l'effet que pouvaient avoir le retour obsessionnel de certaines thématiques mises à l'agenda politique et leur traitement médiatique sur la diffusion de préjugés et les processus d'essentialisation.

C'est le cas en particulier des discours associant l'étranger – ou, par effet d'amalgame, tout descendant d'immigré ramené inlassablement à sa supposée altérité – à sa potentielle dangerosité. L'historien Yvan Gastaut expose ce mécanisme progressif de construction d'un lien entre immigration et délinquance, de la fin de la Seconde Guerre mondiale aux années 1980, au cours desquels « le stéréotype de l'immigré responsable de l'insécurité s'est fixé progressivement sur les jeunes issus de l'immigration »⁵³. Un stéréotype construit en parallèle « de la conception d'une société innocente, pure et mythique, ce qui conforte l'opinion publique dans sa conviction que certains étrangers sont inassimilables »⁵⁴. Le chercheur montre également comment ce lien a favorisé « le développement d'un préjugé aux contours variés », faisant « des étrangers [les] responsables de tous les maux — vols, viols, faits-divers, meurtres, grand banditisme — rendant certains quartiers infréquentables »⁵⁵.

L'assimilation de l'étranger à une menace physique n'est pas nouvelle : à la fin du XIXe siècle, des journaux pointaient du doigt la « sauvagerie »

52. Voir par exemple CNCDH, *Rapport sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie* 2020, 2.1.11, accessible en ligne sur le site de la CNCDH.

53. GASTAUT Yvan, « La délinquance immigrée : tranche d'histoire d'un préjugé à la peau dure », *Migrations Société*, vol. 109, n° 1, 2007, p. 63.

54. GASTAUT Yvan, déjà cité, p. 69.

55. GASTAUT, *op. cit.* On retrouve d'ailleurs ces préjugés dans la rhétorique xénophobe de représentants de la droite identitaire ; voir notamment les propos d'Éric Zemmour sur les mineurs isolés étrangers. Voir « Lors du procès d'Éric Zemmour pour « complicité de provocation à la haine raciale », le parquet requiert la condamnation », *Le Monde*, 17 novembre 2021, accessible ici : https://www.lemonde.fr/police-justice/article/2021/11/17/ouverture-du-proces-contre-eric-zemmour-pour-ses-propos-sur-les-mineurs-isoles_6102349_1653578.html.

des Italiens « manieurs de couteaux »⁵⁶, au cœur de faits-divers violents. En 2022, si le préjugé subsiste, il s'applique désormais plutôt à d'autres origines réelles ou supposées ou d'autres appartenances, en particulier aux Roms et aux immigrés (et leurs descendants) venus d'Afrique (du Nord ou subsaharienne) et du Moyen-Orient.

Particulièrement stigmatisés, les Roms ou les Gens du voyage (des Français régulièrement ramenés à leur « altérité ») apparaissent majoritairement dans des articles les associant à des crimes ou délits⁵⁷, ce qui ne peut que renforcer, en donnant l'impression de les corroborer, les préjugés partagés par une large part des Français – notamment celui qui voudrait qu'ils « *vivent essentiellement de vols et de trafics* », avec lequel près d'un répondant sur deux se déclare « d'accord » dans le Baromètre CNCDH⁵⁸.

Dans son focus de 2019 sur le racisme anti-Noirs⁵⁹, la CNCDH rappelait également que des stéréotypes et préjugés racistes remontant à la période esclavagiste et au temps de l'empire colonial (notamment l'idée que les corps noirs, considérés comme plus forts, étaient une potentielle menace à l'ordre colonial et devaient être matés) continuent à avoir des conséquences concrètes aujourd'hui. Aux préjugés associés à la couleur de peau s'ajoutent ceux associés à l'origine – à des « cultures » supposées trop différentes de la nôtre – mais aussi à la religion musulmane, souvent confondue avec l'islamisme et les actes terroristes ayant frappé la France⁶⁰. La figure stéréotypée du « garçon arabe », que

56. Voir par exemple DORNEL Laurent, « L'anti-italianisme est-il un racisme ? (France, Années 1880-1900) », in LUIS Jean-Philippe, CONORD Fabien, *Violence et politique de la Révolution Française au début du XXe siècle – Hommage à Jean-Claude Caron*, 2019, PUBP, p. 75-88.

57. Voir *supra* l'encart sur les préjugés antitsiganes dans le traitement médiatique, 1.2.1.4.1.

58. Voir *supra*, 1.2.2.2.

59. CNCDH, *Rapport sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie 2019*, chapitre 3, accessible en ligne sur le site de la CNCDH.

60. Voir à ce sujet l'observation n° 29 du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) sur le rapport de la France valant vingt-deuxième et vingt-troisième rapports périodiques, dans laquelle il alerte sur les conséquences de la loi n° 2021-646 *pour une sécurité globale préservant les libertés* et la loi n° 2021-1109 *confortant les principes de la République*. Selon le CERD, elles « peuvent donner lieu à des discriminations et à un environnement d'insécurité à l'encontre de certaines minorités ethno-religieuses, telles que les personnes musulmanes arabes, africaines, tchétchènes et autres, entraînant des privations de leurs droits et libertés fondamentales » (accessible ici : https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CERD%2FCO%2F2021-1109&Lang=fr).

décrivent les sociologues Nacira Guénif et Éric Macé⁶¹, vient alimenter également d'autres préjugés à l'égard des hommes, surtout jeunes, d'origine nord-africaine : le « garçon arabe » serait ainsi par nature et par culture violent, sexiste⁶², voire misogyne et homophobe. Dans cette perspective, la femme maghrébine musulmane, en particulier voilée, est perçue tout à la fois comme une victime de sa culture et un risque pour la nôtre⁶³ du fait des vêtements qu'elle porte, supposés constituer une menace pour les « valeurs françaises ».

Dans un contexte où les questions de « menaces » contre la République et d'insécurité sont placées au cœur du débat politique et souvent instrumentalisées, chaque fait-divers tragique peut alors potentiellement faire l'objet d'une récupération visant à mettre en lumière le danger que représenterait, derrière l'individu ou les individus au cœur du fait-divers, l'ensemble des « étrangers » présents sur le territoire. En octobre 2022, le meurtre de la jeune Lola⁶⁴, dont la principale suspecte mise en examen est une Algérienne résidant en France faisant l'objet d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF), a déclenché une vague importante de réactions politiques⁶⁵ et une série d'articles⁶⁶ sur la dangerosité des étrangers en situation

61. GUENIF SOUILAMAS, Nacira et ÉRIC MACÉ (éd.), *Les féministes et le garçon arabe*, Éditions de l'Aube, 2004.

62. Voir sur ce sujet FASSIN Éric, « 12. Questions sexuelles, questions raciales. Parallèles, tensions et articulations », in *De la question sociale à la question raciale ?*, La Découverte, 2006.

63. Voir notamment NAVARRO Laura, « Islamophobia and sexism: Muslim Women in the Western Mass Media », *Human Architecture : Journal of the Sociology of Self - Knowledge*, vol. 8, n° 2, 2010, p. 95-114.

64. Voir l'article de Wikipédia sur l'« affaire Lola », accessible ici : https://fr.wikipedia.org/wiki/Affaire_Lola.

65. Voir l'article « Meurtre de Lola : comment l'extrême droite tente de récupérer l'affaire à son compte » publié par *France Info* le 20 octobre 2022, accessible ici : https://www.francetvinfo.fr/faits-divers/meurtre-de-lola-comment-l-extreme-droite-tente-de-recuperer-l-affaire-a-son-compte_5427274.html.

66. Voir à titre d'exemple *Le Figaro*, « Prêtre tué, étudiante violée: avant le meurtre de Lola, la non-exécution des OQTF a déjà fait scandale », 18 octobre 2022 (accessible ici : <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/pretre-tue-etudiante-violee-la-non-execution-des-oqtf-a-deja-fait-scandale-20221018>) ou « Les crimes et délits impliquant des clandestins sous OQTF, un défi pour la France », 9 février 2023 (accessible ici : <https://www.lefigaro.fr/faits-divers/les-crimes-et-delits-impliquant-des-clandestins-sous-oqtf-un-defi-pour-la-france-20230209>).

irrégulière, récupération politique particulièrement violente⁶⁷. Dans un tel contexte, l'insistance du ministre de l'Intérieur⁶⁸, Gérald Darmanin, et du Président de la République⁶⁹, Emmanuel Macron à mettre en avant les chiffres de la « délinquance étrangère »⁷⁰, notamment pour justifier une nouvelle loi sur l'immigration proposée à la discussion en 2023⁷¹, est susceptible, faute d'une explication des réalités et d'une contextualisation suffisante, de renforcer les amalgames et de légitimer l'expression des préjugés xénophobes dans l'espace public⁷². Comme l'explique Acrimed dans une analyse parue pendant la campagne présidentielle⁷³, « *la promotion des thématiques fétiches de l'extrême droite dans l'agenda médiatique* » permet depuis plusieurs années de construire des « *cibles de la peur* », avec des sujets, qui occupent bien souvent la Une, « *assortis d'effets de cadrage à sens (quasi) unique, qui délimitent le périmètre dans lequel il est possible de penser les questions de l'insécurité – durcir la répression de la délinquance dans les quartiers*

67. Voir *France Bleu*, « Meurtre de Lola : la droite et l'extrême droite accusées de récupération politique », 19 octobre 2022 (<https://www.francebleu.fr/infos/politique/meurtre-de-lola-la-droite-et-l-extreme-droite-accuses-de-recuperation-politique-1666151688>) et *France Info*, « Meurtre de Lola : la présidente de La Voix de l'Enfant se dit « effondrée » par la « récupération » de certains politiques », 18 octobre 2022 (https://www.francetvinfo.fr/faits-divers/meurtre-de-lola-la-presidente-de-la-voix-de-l-enfant-se-dit-effondree-par-la-recuperation-de-certains-politiques_5426050.html).

68. Interview de Gérald Darmanin au JDD du 20 août 2022, accessible ici : <https://www.lejdd.fr/Politique/le-ministre-de-linterieur-gerald-darmanin-au-jdd-nous-devons-etre-fermes-avec-la-minorite-demmerdeurs-4129255> puis pour *BFMTV*, en direct de l'Assemblée nationale, le 2 novembre 2022, accessible ici : https://www.bfmtv.com/politique/gerald-darmanin-je-ne-fais-pas-le-lien-entre-immigration-et-delinquance_VN-202211020381.html.

69. Interview d'Emmanuel Macron dans « L'Événement », sur *France 2*, le 26 octobre 2022..
70. Sur l'usage potentiellement problématique de données chiffrées partielles et brutes, voir *supra* 1.1.1. (encart préliminaire) et, *infra*, l'encart « Mise en perspective de quelques données chiffrées ».

71. Il est à noter que le projet de loi « Pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration », proposé à la discussion en 2023, contient de nombreuses dispositions affichant une plus grande fermeté à l'égard des personnes sous OQTF, visant à les éloigner davantage. Voir CNCDH, *Avis sur le Projet de loi « Pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration »*, 20 avril 2023, en ligne sur le site de la CNCDH.

72. Sur la récupération politique et médiatique de tels énoncés et la construction de l'« évidence » d'un lien logique entre immigration et délinquance (qui n'est pas nouvelle), voir FASSIN Éric, « « Immigration et délinquance » : la construction d'un problème entre politique, journalisme et sociologie », *Cités*, vol. 46, n° 2, 2011, p. 69-85, accessible ici : <https://doi.org/10.3917/cite.046.0069>.

73. PERRENOT Pauline pour Acrimed, « Médias et extrême droite : la grande banalisation », 10 février 2022 (paru également dans *Médiacritiques*, n° 41, 8 février 2022), accessible ici : <https://www.acrimed.org/Medias-et-extreme-droite-la-grande-banalisation>.

populaires – , de l’immigration – menace à endiguer – , de l’autorité – nécessité de restaurer tous les pouvoirs déclinants – , et de l’islam – un ennemi intérieur à combattre ».

L’immigration, par ailleurs, est de façon récurrente qualifiée à tort de « massive », d’« incontrôlée »⁷⁴. Ces substantifs ont un effet double : ils accréditent l’idée d’une « invasion migratoire », en omettant toujours de mettre les chiffres en perspective⁷⁵, et réduisent l’immigration à un phénomène clandestin que l’on ne parviendrait pas à endiguer. Or, si la migration irrégulière existe bien en France, et en dépit des difficultés que pose sa quantification, on sait qu’elle est largement minoritaire – vraisemblablement de l’ordre de 10 %⁷⁶. Bien au-delà de la question de l’irrégularité, ce sont aux voies légales de la migration que certains mouvements politiques entendent s’attaquer, afin de garantir la fermeture de frontières qualifiées de « passoires », et l’expulsion de tous les indésirables, devant l’imminence d’une dangereuse submersion. Le regroupement familial, la protection des mineurs isolés étrangers, parfois même l’asile et la protection internationale sont alors présentés non pas comme l’application d’un droit⁷⁷, mais comme le résultat d’un inadmissible laxisme politique, puisqu’ils participeraient d’une invasion migratoire constituant une menace à la fois économique, sociale et identitaire.

« Grand remplacement » : les étapes d’une banalisation dans le champ politique

En 2022, et notamment lors de la campagne présidentielle, des discours alarmistes ont proliféré autour de la formule de « grand

74. Voir ALDUY Cécile, *Ce qu’ils disent vraiment*, Seuil, 2017, sur les champs lexicaux associés au thème de l’immigration dans les discours des différents hommes politiques, et IGOUNET Valérie, *Les Français d’abord*, Inculte, 2016, p. 98-107, sur l’usage de la métaphore de la « submersion migratoire ».

75. Cf. *infra*, encart « Mise en perspective de quelques données chiffrées ».

76. HÉRAN François, *Parlons immigration en 30 questions*, La Documentation française, 2021.

77. Le droit des étrangers ne relève pas uniquement du droit national, mais aussi du droit communautaire et européen (Convention européenne des droits de l’homme). À titre d’exemple, le regroupement familial est régi par le Code de l’entrée et du séjour des étrangers et du droit d’asile (Ceseda), lui-même découlant du cadre fixé par la directive 2003/86/CE de l’Union Européenne. L’attribution du statut de réfugié est quant à elle régie par la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés.

remplacement »⁷⁸ qui renvoie, selon François Héran, à un récit fictif reposant sur une « thèse à deux jambes »⁷⁹. L'une, quantitative, se réfère à diverses prévisions démographiques relatives à l'afflux migratoire plus ou moins important en provenance des pays du Sud, en particulier d'Afrique. L'autre, qualitative et corollaire de la première, repose sur la conviction que le peuple français et sa culture sont appelés à disparaître, supplantés par une ou plusieurs autres. C'est donc à la fois à une submersion démographique et à une subversion identitaire que ce récit veut nous faire croire. Ce discours tire sa force mobilisatrice de l'instrumentalisation d'une diversité de craintes légitimes des Français – liées à l'emploi⁸⁰, à l'accès aux ressources et aux services⁸¹, au sentiment de « déclassement »⁸² – pour construire la fable d'une explication unique et structurante : la présence et l'arrivée d'étrangers sur le territoire français seraient responsables de tous les maux. Corrélativement, il présente leur rejet et leur expulsion – même violente – comme la seule option envisageable, celle qui, en un seul mouvement, réglerait une crise définie comme à la fois économique, politique, sociale et identitaire.

De telles idées politiques évoquent celles des auteurs de l'extrême droite du tournant du XXe siècle, telles que Maurice Barrès ou Charles Maurras⁸³. Leur pensée obsédée par l'antisémitisme et fantasmant les premières grandes arrivées de migrants en Europe continuera à se développer jusqu'à trouver son paroxysme chez Maurice Bardèche, qui appelait, au début des années 1960, à une véritable « lutte des

78. L'expression fut employée, durant la campagne, par Éric Zemmour, par Marine Le Pen, mais aussi par Valérie Pécresse durant son premier grand meeting à Paris le 13 février 2022, même si elle s'en est défendue ensuite : https://www.lepoint.fr/presidentielle/grand-remplacement-face-aux-critiques-valerie-pecresse-se-defend-14-02-2022-2464734_3121.php#11.

79. HÉRAN François, « La formule du grand remplacement se propage à la vitesse de la lumière », *L'Opinion*, 4 octobre 2019, disponible ici : <https://www.lopinion.fr/politique/francois-heran-la-formule-du-grand-remplacement-se-propage-a-la-vitesse-de-la-lumiere>.

80. COQUARD Benoît, *Ceux qui restent : Faire sa vie dans les campagnes en déclin*, La Découverte, 2019, accessible ici : <https://www.cairn.info/ceux-qui-restent-9782348075735.htm>.

81. FAURY Félicien, « Vote FN et implantation partisane dans le Sud-Est de la France : racisme, rapports de classe et politisation », thèse de doctorat sous la direction d'Éric au sein de l'Institut de Recherche Interdisciplinaire en Sciences Sociales (IRISSO) de l'université Paris-Dauphine – PSL, soutenue le 30 juin 2021.

82. Cf. *infra*, 2.1.3.

83. Pour une analyse historique des discours xénophobes de ces grandes figures d'extrême droite, voir STERNHELL Zeev, *Maurice Barrès et le nationalisme français*, Fayard, 2000 ou GIRARDET Raoul, *Le nationalisme français. Anthologie 1871-1914*, Le Seuil, 1983.

racés »⁸⁴. Le recours actuel à ces thématiques constitue néanmoins une rupture : épuré de toutes marques manifestes de racisme – à l'exception notable du discours d'Éric Zemmour, qui n'hésite pas à se réapproprier le champ lexical de la race –, il est le produit d'une longue stratégie discursive de « dédramatisation »⁸⁵. Ce que l'on craint ou que l'on veut faire craindre, c'est l'intrusion, par le prisme de la migration, d'une civilisation concurrente dans laquelle une vision fantasmée de l'islam, amalgamée à son expression politique la plus radicale, jouerait un rôle structurant. Ainsi le terme de « grand remplacement » a donné au vieux discours xénophobe une nouvelle vigueur, en le combinant à des arguments identitaires.

Loin des démonstrations qui manipulent les chiffres et présentent le Grand Remplacement comme une évidence scientifique⁸⁶, les travaux de François Héran rappellent au contraire qu'une « *projection réaliste des migrations* » tendrait à estimer que les immigrés subsahariens avoisineraient 4 % de la population européenne d'ici 2050⁸⁷, bien en deçà des 25 % souvent annoncés. Au-delà de la stricte statistique, il y a dans l'usage de ces chiffres une dangereuse logique d'amalgame, qui consiste à confondre parmi ceux qu'on désigne comme des « personnes d'origine étrangère », des personnes étrangères ou françaises, des immigrés de première comme de deuxième ou troisième génération – témoignant ainsi que le racisme entend bien englober dans le temps long tous les descendants de celles et ceux qu'il stigmatise. La démarche est donc bien moins « administrative » qu'identitaire, voire raciale : elle n'oppose pas les nationaux et les non-nationaux, mais plus volontiers la catégorie fictive des « Français de souche » à tous les autres. Cette notion fait fi de l'histoire de la France, pays composite et d'anciennes migrations, tant intérieures qu'étrangères et de la conception universaliste de la citoyenneté française. Loin de désigner une réalité sociodémographique précise⁸⁸, son objectif est

84. BARDECHE Maurice, « Le racisme, cet inconnu », *Défense de l'Occident*, 9e année, nouvelle série, n° 7, septembre 1960, p. 3-4.

85. ALDUY Cécile, « Nouveaux discours, nouveaux succès », *Pouvoirs*, p. 17-29, 2016.

86. Voir notamment SMITH Stephen, *La ruée vers l'Europe*, Grasset, 2018, ouvrage très critiqué par la communauté scientifique, notamment par HÉRAN François, « Comment se fabrique un oracle », *La vie des idées*, 2018 accessible ici : <https://laviedesidees.fr/migrations-afrique-prejuge-stephen-smith-oracle.html>.

87. HÉRAN François, « L'Europe et le spectre des migrations subsahariennes », *Population & Sociétés*, vol. 558, 2018, p. 1-4.

88. LE BRAS Hervé « Les Français de souche existent-ils ? », *Quaderni*, 1998, p. 83-96, accessible ici : https://www.persee.fr/doc/quad_0987-1381_1998_num_36_1_1365.

avant tout d'identifier, en négatif, des « indésirables » qui, aux yeux de ses promoteurs, « *menacent notre homogénéité* »⁸⁹, laquelle n'est que fantasme. Elle est en ce sens porteuse de suspicion et de discriminations qui ne pèsent pas uniquement sur les étrangers, mais sur l'ensemble des citoyens français.

Certains discours prétendent en tirer les conséquences logiques, en affirmant que les politiques migratoires actuelles sont non seulement inaptes à contrôler les arrivées, mais de surcroît seraient incitatives. De nombreux débats se cristallisent également autour de l'idée d'un « *appel d'air* », suscité par la générosité supposée de l'accueil et des garanties de protection sociale accordés aux migrants par la France. Ceux-ci succomberaient à l'irrésistible perspective – les économistes parleraient de « *pull factors* » – d'un assistanat, d'une vie au crochet des allocations sociales ; d'autres inscriraient leur migration dans un strict objectif de « *tourisme médical* », en tirant profit de la gratuité garantie par notre État-providence⁹⁰. L'expression et la métaphore – au même titre que celle de la « *vague* » ou de la « *submersion* » migratoire – en plus d'être déshumanisante, sont surtout largement contestables⁹¹. Comme le souligne le géographe François Gemenne, « *les politiques d'accueil n'entrent pas en ligne de compte dans le choix du pays de destination : ce qui compte, c'est la maîtrise de la langue, la présence antérieure de membres de sa famille (...), la possibilité d'y trouver un travail* »⁹², sans compter que nombreux sont ceux dont la migration est contrainte. La valorisation d'un tel rapport de cause à effet a pour conséquence d'inciter à la réduction des droits des personnes migrantes entrées

89 HÉRAN François, *Avec l'immigration : mesurer, débattre, agir*, La Découverte, 2017, p. 239.

90. Dans une lettre du Président du 7 octobre 2019, la CNCNDH avait déjà alerté sur la remise en cause de la portée de l'Aide Médicale d'État dans le cadre des débats sur la politique migratoire à l'Assemblée Nationale et au Sénat au cours de l'année 2019 ; lettre accessible ici : <https://www.cncdh.fr/actualite/reforme-de-lame-la-cncdh-interpelle-le-premier-ministre>.

91. Cécile Alduy met en lumière, dans son livre *Ce qu'ils disent vraiment* (déjà cité), la stratégie de Marine Le Pen de ne pas « donner un visage humain » aux migrations, en préférant aux termes « migrants » ou « réfugiés » ceux de « vague migratoire », de « déferlement » : note p. 129-130.

92. GEMENNE François, interview pour *Politis*, dossier : « Réfugiés, le mythe de l'appel d'air », 27 avril 2017, accessible ici : <https://www.politis.fr/articles/2017/04/francois-gemenne-la-france-terre-dasile-est-une-legende-36799/>.

sur le territoire⁹³ et, ainsi, de renforcer leur vulnérabilité. Elle alimente également les préjugés à l'égard des personnes migrantes, qui ne seraient que des désespérées⁹⁴ ayant pour seul objectif d'abuser de l'argent public. De fait, les baromètres CNCDH révèlent qu'en novembre 2022, 59,6 % des Français considèrent que les immigrés viennent en France pour profiter de la protection sociale. En faisant croire à une forme de concurrence étrangère qui ajouterait à une situation déjà porteuse de risques de désaffiliation sociale⁹⁵, l'idée de l'étranger profiteur instrumentalise les préoccupations des Français à l'égard de l'impôt, qui serait employé à des fins injustifiées, et de l'accès aux ressources et à l'emploi, que l'étranger viendrait « voler »⁹⁶.

Mise en perspective de quelques données chiffrées

Comme le souligne François Héran dans une tribune du *Monde*, « le débat public sur l'immigration en France est en complet décalage par rapport aux réalités de base »⁹⁷. Il convient, dans un contexte où les tonalités alarmistes démultiplient les simulacres d'un danger imminent,

93. Dans un entretien au *Monde* publié le 2 novembre 2022, le ministre de l'Intérieur dit d'ailleurs qu'« il ne faut pas laisser le temps de créer des droits qui viendraient contredire les décisions légitimes des préfectures » ; accessible ici : https://www.lemonde.fr/societe/article/2022/11/02/darmanin-et-dussopt-sur-le-projet-de-loi-immigration-nous-proposons-de-creer-un-titre-de-sejour-metiers-en-tension_6148145_3224.html.

94. Les études migratoires ont pourtant montré depuis bien longtemps que la migration était bien souvent réservée aux plus favorisés en mesure de financer leur voyage. Voir à ce propos : HÉRAN François, *Parlons immigration en 30 questions*, déjà cité.

95. Notion de Robert Castel, développée dans *La métamorphose de la question sociale. Une chronique du salariat*, Fayard, 1995. Elle désigne un processus par lequel certains individus se trouvent de plus en plus isolés des autres pour des raisons diverses et parfois cumulatives : éloignement du marché du travail, affaiblissement des liens familiaux, communautaires ou associatifs, difficile accès aux services publics et aux prestations sociales, etc.

96. Voir IGOUNET Valérie, *Les Français d'abord*, Inculte Éditions, 2017, pour une analyse des slogans du FN autour de cette idée. On peut renvoyer ici également au travail de la CGT sur certaines idées reçues ; voir CGT, « Fiches pratiques : lutte contre les idées d'extrême droite et le racisme », 2021, accessible ici : <https://analyses-propositions.cgt.fr/fiches-pratiques-lutte-contre-les-idees-dextreme-droite-et-le-racisme-2021>.

97. Tribune accessible ici : https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/11/08/francois-heran-l-impuissance-de-la-politique-migratoire-ne-tient-pas-au-manque-de-volonte-ou-de-moyens-mais-a-la-demesure-des-objectifs_6149039_3232.html.

de rétablir certains faits⁹⁸.

Une immigration « massive » ?

À rebours des discours qui font planer la menace d'une immigration⁹⁹ « massive », d'un « Grand Remplacement », de nombreux chiffres appellent à la nuance. Si la tendance générale est celle d'un accroissement des migrations à travers le monde (281 millions en 2020 contre 173 millions en 2000 selon l'ONU), une majorité des migrations internationales sont intrarégionales. L'Europe est la destination d'environ 30 % des personnes migrantes, mais la France se situe aujourd'hui bien en deçà de la moyenne d'accueil de populations étrangères (+ 36 % d'immigrés entre 2000 et 2020, la moyenne européenne étant de + 60 %)¹⁰⁰. Selon l'Insee, les immigrés représentent aujourd'hui 10,3 % de la population résidente en France¹⁰¹ : c'est moins que la plupart des pays d'Europe de l'ouest (le Royaume-Uni, l'Espagne, l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse, la Norvège¹⁰²). Ces chiffres invitent donc à relativiser les discours concernant la surattractivité de la France comme pays d'accueil : en 2021, le pays était seulement 14^e dans le classement européen en termes de proportions d'étrangers dans la population totale¹⁰³.

De plus, l'idée selon laquelle les femmes immigrées auraient une très forte fécondité, faisant ainsi peser la menace d'une submersion par le nombre à long terme, est erronée. En 2017, le nombre d'enfants par

98. Sur ces sujets, voir également TEVANIAN Pierre et STEVENS Jean-Charles, « On ne peut pas accueillir toute la misère du monde » - En finir avec une sentence de mort, Anamosa, 2022 et GEMENNE François, *On a tous un ami noir. Pour en finir avec les polémiques stériles sur les migrations*, Fayard 2020.

99. Il est à noter que la définition d'une personne immigrée est variable : l'ONU considère comme immigrée toute personne née à l'étranger ; tandis que l'Insee considère comme immigrée toute personne née étrangère à l'étranger.

100. Tous les chiffres à retrouver ici : <https://publications.iom.int/books/world-migration-report-2022>.

101. Les chiffres sont à retrouver ici : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3633212>.

102. PINSON Gilles, « Le nombre et la part des immigrés dans la population : comparaisons internationales », *Populations et société*, 2019, p. 1-4, accessible ici : <https://www.cairn.info/revue-population-et-societes-2019-2-page-1.htm>.

103. Les données mobilisées sont issues d'une enquête Eurostat sur la part de personnes nées à l'étranger dans les différents pays d'Europe, accessible ici : <https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/tps00178/default/table?lang=fr>.

femme, mesuré à l'aide de l'indicateur conjonctuel de fécondité¹⁰⁴, était de 2,6 chez les immigrées contre 1,8 chez les natives, soit une différence de 0,8 enfant¹⁰⁵. Toutefois, les démographes et l'Insee considèrent que cet indicateur surestime la fécondité des immigrées¹⁰⁶. De plus, lorsque l'on dresse un bilan de la fécondité des générations successives, « on observe très clairement un mouvement général de convergence des comportements, tant au sein de la population immigrée qu'avec le reste de la population »¹⁰⁷.

À une échelle plus fine, les motifs de la migration font également l'objet de nombreuses idées fausses, notamment celle selon laquelle le regroupement familial serait la principale source alimentant la proportion d'immigrés en France. En réalité, les titres de séjours délivrés sur ce motif n'ont pas augmenté depuis 2007¹⁰⁸. L'augmentation globale des arrivées¹⁰⁹ est en fait surtout liée à la migration étudiante : la hausse des titres de séjour de 2005 à 2021 est due pour 54 % à la migration

104. Pour une explication du calcul de l'indicateur conjonctuel de fécondité, voir l'animation dédiée sur le site de l'INED : <https://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/videos/animation-mesurer-la-fecondite/>.

105. VOLANT Sabrina, PINSON Gilles et HÉRAN François, « La France a la plus forte fécondité d'Europe. Est-ce dû aux immigrées ? », *Population et Sociétés*, n° 568, 2019, accessible ici : <https://www.ined.fr/fr/publications/editions/population-et-societes/france-plus-forte-fecondite-europe-immigrees>.

106. On peut se référer au récent document de travail de l'Insee, publié en février 2023 : « Fécondité et migration – Comment mesurer la fécondité des immigrées ? », accessible ici : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6802839>.

107. VOLANT Sabrina, Gilles PINSON et François HÉRAN, *op. cit.*, 2019.

108. Les données mobilisées proviennent de l'Application de gestion des dossiers de ressortissants étrangers en France (AGDREF). Voir les chiffres 2022 publiés par le ministère de l'Intérieur (« Chiffres-clés, séjour, visas, éloignements, asile, accès à la nationalité », publiés le 26 janvier 2023, accessibles ici : <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Etudes-et-statistiques/Chiffres-cles-sejour-visas-eloignements-asile-acces-a-la-nationalite/Les-chiffres-2022-publication-annuelle-parue-le-26-janvier-2023>). Voir également HÉRAN François, « Pour une vision historique et critique des droits des étrangers », dans le cadre du cycle de cours « Les migrations à la lumière du droit (2022-2023) » au Collège de France, 28 octobre 2022, accessible ici : <https://www.college-de-france.fr/agenda/cours/les-migrations-la-lumiere-du-droit/pour-une-vision-historique-et-critique-des-droits-des-etrangers>.

109. Se référer aux statistiques publiées chaque année par la Direction générale des étrangers en France (DGEF) : <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/fr/Info-ressources/Etudes-et-statistiques/Chiffres-cles-sejour-visas-eloignements-asile-acces-a-la-nationalite/Archives/Les-chiffres-2021-publication-annuelle-parue-le-20-juin-2022>.

estudiantine¹¹⁰, si bien qu'un tiers des titres de séjour délivrés en France aujourd'hui seraient des titres étudiants.

Lien entre origine étrangère et délinquance

En 2022, d'après le baromètre CNCDH, 42 % des Français estimaient que l'immigration était la principale cause de l'insécurité. Ce chiffre est en hausse de 7 points de pourcentage par rapport à 2021, alors qu'il était en légère baisse depuis 2019. La campagne présidentielle et la forte médiatisation de certains faits-divers¹¹¹ ont, de fait, favorisé plus ou moins explicitement des associations d'idées entre immigration, délinquance et insécurité. De façon récurrente, ce thème est fondé sur un même argument statistique : la part d'immigrés dans les personnes condamnées par la justice est d'environ 15 % en 2021, soit le double de leur part dans la population totale résidant en France¹¹². Ces chiffres méritent d'être contextualisés et relativisés. D'une part, certains étrangers sont exposés à un large éventail d'infractions liées uniquement à l'irrégularité de leur séjour¹¹³, ce qui peut contribuer à leur surreprésentation générale¹¹⁴. D'autre part, ces chiffres font l'objet d'une interprétation qui occulte leur analyse la plus vraisemblable : ce n'est pas l'origine étrangère qui favorise la délinquance des immigrés, mais leur forte précarité sociale, économique et administrative¹¹⁵, ainsi que leur exposition plus importante aux contrôles policiers du fait de

110. François Héran, dans son cours au Collège de France, mobilise notamment les données de la Direction générale des étrangers en France (DGEF), en montrant que la proportion de titres de séjour étudiants délivrés est passé de 49 000 à 88 000 sur la période 2005-2021.

111. On pense, au premier chef, au traitement médiatique du meurtre de la jeune Lola, cf. *supra*.

112. Ministère de la Justice, tableau des condamnations 2021, accessible ici : <http://www.justice.gouv.fr/statistiques-10054/les-condamnations-32584.html>.

113. Ils représentent par exemple 50 % des personnes condamnées pour infraction douanière, 78 % pour les infractions relatives à la police des étrangers, selon les données du ministère.

114. Dans *Avec l'immigration : mesurer, débattre, agir*, déjà cité, HÉRAN François explique qu'après la disparition du délit de séjour irrégulier en 2012, « la part des étrangers parmi les criminels et les délinquants a reculé de 26 % à 19 % en l'espace d'une seule année » (p. 229), ce qui est révélateur.

115. Voir notamment MUCHIELLI Laurent, *La France telle qu'elle est. Pour en finir avec la complainte nationaliste*, Fayard, 2020.

discriminations structurelles¹¹⁶.

Le coût de l'immigration

Contrairement à certaines affirmations récurrentes dans le débat public, l'immigration a un impact budgétaire relativement faible. Ce sont surtout les aides sociales octroyées aux personnes immigrées et précaires qui sont jugées peser sur le déficit budgétaire de l'État et des structures sociales. Ainsi des inquiétudes ont été exprimées¹¹⁷ quant à la mise à disposition, pour les étrangers, d'une Aide Médicale d'État. Pourtant, un certain nombre de travaux universitaires¹¹⁸ et de rapports institutionnels mettent en avant, à l'instar de l'OCDE, que « *la contribution des immigrés sous la forme d'impôts et de cotisations est supérieure aux dépenses que les pays consacrent à leur protection sociale, leur santé et leur éducation* »¹¹⁹.

Dans ces discours essentialisants, des distinctions sont régulièrement faites entre « bons » et « mauvais » étrangers¹²⁰, ceux qui seraient « assimilables », et ceux qui ne le seraient pas – nuance qui servirait à invalider toute accusation de racisme et d'appel à la haine de l'Autre. Le travail de l'historienne Delphine Diaz¹²¹ sur l'accueil des « exilés » et

116. Voir notamment JOBARD Fabien et al., « Mesurer les discriminations selon l'apparence : une analyse des contrôles d'identité à Paris, *Population*, vol. 67, p. 423-451, 2013, accessible ici : <https://www.cairn.info/revue-population-2012-3-page-423.htm>. Les données du SSMIS (voir supra, 1.1.1.2) indiquent également que les étrangers sont surreprésentés parmi les victimes associées aux crimes et délits commis en raison de l'ethnie, de la nation, de la religion ou d'une prétendue race enregistrés par les forces de l'ordre en 2022. Ils représentent 17 % des victimes, soit nettement plus que la part des étrangers dans l'ensemble de la population (10 %) ainsi que parmi l'ensemble des victimes de crimes ou délits enregistrés par les forces de sécurité en 2022 (10 %). Les personnes étrangères ressortissantes d'un pays d'Afrique sont les plus concernées : elles représentent à elles seules 12 % des victimes alors qu'elles représentent 4 % de l'ensemble de la population.

117. Voir par exemple le résumé des débats au Sénat sur la restriction de l'AME en 2018 : <https://www.publicsenat.fr/article/politique/asile-le-senat-adopte-la-restriction-de-l-aide-medicale-d-etat-87384> ainsi que l'article des Décodeurs sur le site du Monde : https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2019/09/24/aide-medicale-d-etat-concours-d-intox-de-la-majorite-au-rn-en-passant-par-la-droite_6012791_4355770.html.

118. Voir notamment D'ALBIS Hippolyte et al., « Immigration and government spending in OECD countries », accessible ici : <https://hal-pse.archives-ouvertes.fr/hal-01852411>.

119. « Perspectives des migrations internationales » 2021, OCDE, déjà cité.

120. Voir à ce propos BALIBAR É. et WALLERSTEIN I., « Racisme et crise », in BALIBAR É. et WALLERSTEIN I. (dir), *Race, nation, classe : Les identités ambiguës* (p. 289-302), La Découverte, 2007.

121. DIAZ Delphine, *En exil. Les réfugiés en Europe, de la fin du XVIIIe siècle à nos jours*, Gallimard, 2021.

des « émigrants » en Europe met en lumière les variables (proximité culturelle et linguistique, appartenance religieuse, fortune personnelle, mais aussi proportion de femmes et d'hommes...) à l'œuvre dans le traitement réservé à différents types de réfugiés¹²² et les différents « tris » opérés en fonction des périodes, mais aussi l'importance des préjugés et des « assignations identitaires », notamment celle dont les exilés issus du Moyen-Orient ou de la Corne d'Afrique font l'objet, et qui « *montrent, à l'œuvre, la construction culturelle et raciale de la figure du réfugié acceptable* »¹²³, par opposition à un « indésirable » à refouler ou qu'il serait inutile de bien accueillir¹²⁴, indépendamment du respect des droits.

L'ensemble de ces préjugés a des conséquences très concrètes pour les individus au regard de leurs droits. L'idée qu'une situation irrégulière sur le territoire, ou l'occupation d'un espace pour l'installation d'un lieu de vie informel pourrait justifier que leurs droits fondamentaux soient bafoués semble faire son chemin. Cela s'est vérifié en février 2023¹²⁵ lors de l'expulsion d'un campement de Roms et la destruction de leurs biens à Villeron dans le Val d'Oise par des habitants. Cela se vérifie aussi dans le nombre d'expulsions réalisées sans que soit appliquée la méthodologie préconisée¹²⁶, parfois en dehors de tout cadre légal et sans respect pour le droit commun¹²⁷. Des situations parfaitement légales peuvent

122. Sur ce sujet, voir également AKOKA Karen, *L'asile et l'exil*, La Découverte, 2020.

123. DIAZ Delphine, tribune dans *Libération*, 20 mars 2022, accessible ici : https://www.liberation.fr/idees-et-debats/tribunes/refugies-aux-sources-dune-hospitalite-selective-20220320_ZWHNG6HMOFAZNEJZO7ZMY2VYYI/.

124. Voir notamment AGIER Michel, *Gérer les indésirables*, Flammarion, 2008.

125. Voir PERROTIN David pour *Mediapart*, « « Sales voleurs ! » : des habitants chassent violemment des familles roms de leur village », 8 février 2023 (article accessible ici : <https://www.mediapart.fr/journal/france/080223/sales-voleurs-des-habitants-chassent-violemment-des-familles-roms-de-leur-village>) et le communiqué signé par 10 associations (dont le MRAP, la LDH et Romeurope), accessible ici : https://mrp.fr/villeron-un-bidonville-expulse-par-des-manifestants-en-dehors-de-tout-cadre-legal.html?debut_articles_rubriqueb=%401489.

126. Circulaire interministérielle relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites du 26 août 2012 et Instruction du Gouvernement visant à donner une nouvelle impulsion à la résorption des campements illicites et des bidonvilles du 25 janvier 2018.

127. Ces expulsions sont recensées par l'Observatoire des expulsions collectives des lieux de vie informels. Voir Rapport annuel de l'Observatoire des expulsions 2022 (disponible ici : https://www.observatoiredesexpulsions.org/storage/wsm_publication/8b0prvyMGrER5LrVPID2K9Dx16aNWgYCxYM0yFeU.pdf) et CNCDH, *Rapport sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie 2021*, 2.2.1., accessible en ligne sur le site de la CNCDH.

également, par capillarité, être remises en question. Ainsi, des actions concertées¹²⁸, comme à Callac¹²⁹ dans les Côtes-d'Armor, ont également pour but de mettre un frein aux efforts engagés par certains collectifs et certaines villes pour accueillir des réfugiés voire de les anéantir, en suscitant la peur et en harcelant des élus pour qu'ils renoncent à toute initiative. Plusieurs municipalités ayant abandonné ou reporté leur projet, on ne peut que s'inquiéter de l'incapacité des pouvoirs publics à protéger la démocratie face aux pressions exercées par les tenants d'une haine xénophobe. D'autres événements et mobilisations montrent heureusement qu'il est possible et souhaitable de mettre en place des dispositifs pour accueillir dignement des exilés, comme le suggèrent ce qui a été prévu pour l'accueil des réfugiés ukrainiens et les moyens importants qui ont été dégagés (par l'État¹³⁰, les associations, mais aussi des réseaux de solidarité locaux ou nationaux) afin de proposer un hébergement à chacun, de permettre l'ouverture rapide de droits ainsi qu'une insertion sociale et une scolarisation¹³¹ rapide de tous les enfants. La CNCDH espère que l'expérience acquise pour déployer promptement l'ensemble de ces moyens efficaces – dont avaient été privés auparavant les réfugiés syriens et afghans – permettra de mieux accueillir à l'avenir les exilés.

Les initiatives en matière de sensibilisation et de lutte contre les préjugés à l'encontre des personnes migrantes

La lutte contre les idées reçues autour de l'immigration et la

128. Voir par exemple *Le Monde*, article du 28 janvier 2023, accessible ici : https://www.lemonde.fr/politique/article/2023/01/28/accueil-des-migrants-les-elus-sous-la-pression-de-l-extreme-droite_6159636_823448.html.

129. Voir par exemple *Le Monde*, article du 16 janvier 2023, accessible ici : https://www.lemonde.fr/politique/article/2023/01/16/sous-la-pression-de-l-extreme-droite-une-commune-de-bretagne-abandonne-son-projet-d-accueil-de-refugies_6158111_823448.html.

130. Voir les informations mises à disposition sur le site du ministère de l'Intérieur, accessible ici : <https://www.interieur.gouv.fr/actualites/dossiers/situation-en-ukraine/foire-aux-questions-accueil-des-refugies-ukrainiens> ; ainsi que le Décret n° 2022-1441 du 17 novembre 2022 instituant une mesure exceptionnelle de soutien aux personnes physiques ayant mis à l'abri dans un hébergement ou dans un logement, une ou plusieurs personnes physiques bénéficiaires de la protection temporaire au titre des articles L. 581-1 et suivants du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

131. Voir notamment le site du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, accessible ici : <https://www.education.gouv.fr/accueil-et-scolarisation-des-enfants-ukrainiens-340790>.

sensibilisation contre les préjugés jouent un rôle central dans la lutte contre la xénophobie et de nombreuses initiatives, portées par les associations notamment peuvent être saluées.

Des projets et des campagnes pour changer le regard sur les migrations

Dans le cadre du projet MADAD¹³², qui vient en aide aux réfugiés syriens au Moyen-Orient, la Croix Rouge française a mis en place un volet de sensibilisation, afin de faire prendre conscience au grand public des réalités migratoires. Parmi les outils mobilisés par l'association, le « *Red Bench* » consiste en une expérience de réalité virtuelle qui invite les participants à se « *plonger dans un environnement à 360° pour une immersion totale au sein d'un camp, dans le quotidien d'un réfugié syrien* ». De plus, afin de déployer ce projet dans l'ensemble des territoires français, la Croix Rouge a mis en place, durant l'été 2021, une « Caravane de l'exil ». Des bénévoles et des salariés de l'association ont ainsi parcouru l'Ouest et le Sud de la France au travers de 17 étapes, afin d'« *ouvrir un espace de dialogue sur la perception de l'autre et sensibiliser un maximum de citoyens* »¹³³. Ce dispositif a également été l'occasion de déployer les outils de sensibilisation à la migration et de réflexion sur les préjugés mis en place en amont par l'association. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a par ailleurs lancé une initiative pour changer la façon dont on parle des migrants et de la migration, en proposant notamment des témoignages, des podcasts¹³⁴ et une boîte à outils¹³⁵.

Les projets de sensibilisation aux phénomènes migratoires se sont également mis en place autour de la promotion de l'« interculturelité », afin d'éclairer sur la richesse apportée par les échanges culturels. L'antenne locale de l'association La Cimade à Béziers a ainsi lancé un projet à destination de jeunes apprentis de 11 à 15 ans, pensé pour les encourager à l'« ouverture sur l'interculturalité par la découverte et la

132. Voir « Projet MADAD, améliorer les conditions de vie des réfugiés syriens », accessible ici : <https://www.croix-rouge.fr/Nos-actions/Action-sociale/Personnes-migrantes/Projet-MADAD>.

133. Voir « La Caravane de l'exil », accessible ici : <https://www.croix-rouge.fr/Actualite/Migrants-deplaces-refugies/La-Caravane-de-l-exil-est-ce-que-tu-viens-pour-les-vacances-2732>.

134. Voir sur le site <https://www.standup4humanrights.org/migration/fr/>.

135. OHCHR, *Construire des discours sur les migrants et les migrations fondés sur les droits de l'homme*, accessible ici : https://www.ohchr.org/sites/default/files/2022-04/SevenKeyElements_FR.pdf.

pratique musicale collective »¹³⁶. La Croix-Rouge française a également misé sur cet aspect afin de sensibiliser les jeunes contre les préjugés à l'égard des migrants, notamment par le biais de la « Journée Afrique »¹³⁷. Organisée dans un collège d'Annecy en juin 2022, cette journée a permis de rassembler les élèves, des parents, des migrants ainsi que des associations autour d'activités culturelles et sportives. Le Festival « Migrant'scène »¹³⁸, mis en place par La Cimade du 12 novembre au 4 décembre 2022, a lui aussi pour objectif de mettre l'art et la culture au centre de la lutte contre les préjugés liés aux migrations. Ce projet, mis en place localement dans plus de 100 villes en France métropolitaine et en Outre-mer, vise à « renforcer les capacités des bénévoles portant la sensibilisation en leur proposant un parcours diversifié de formations, des espaces de mutualisation des pratiques et des outils adaptés à leurs différents publics ». Des campagnes similaires ont été organisées localement à destination du grand public, telles que la « Semaine de sensibilisation pour l'accueil des migrants et réfugiés »¹³⁹, organisée par la commune d'Uckange (Région Grand-Est) en partenariat avec l'association Migr'Action, du 20 au 24 septembre 2022. Plusieurs projets réalisés dans le cadre de l'éducation populaire et les initiatives portées par des maisons de quartier¹⁴⁰ sont également à saluer.

Des outils pédagogiques pour éduquer aux phénomènes migratoires et lutter contre les préjugés

136. Des jeux collectifs ont également été organisés, durant lesquels les jeunes ont pu se mettre dans la peau d'un migrant afin de réaliser fictivement son parcours d'exil. Enfin, 11 apprentis boulangers ont réalisé un atelier de boulangerie avec 4 apprentis de la classe préapprentissage du Français Langue Étrangère (FLE) afin de se rencontrer et partager un moment autour des gastronomies française et ghanéenne. Voir « Sensibilisation à l'interculturalité et au phénomène migratoire », sur le site d'Occitanie coopération, accessible ici : <https://www.oc-cooperation.org/ecm-en-action/sensibilisation-a-linterculturalite-et-au-phenomene-migratoire/>.

137. Voir le site du collège Raoul Blanchard, où a été organisée la journée : <https://raoulblanchard-annecy.ent.auvergnerhonealpes.fr/l-etablissement/actualites/grande-journee-africaine-au-college-le-samedi-4-juin-2514.htm>.

138 Voir le site du festival, accessible ici : <https://www.migrantscene.org/>.

139. Voir « Semaine de sensibilisation pour l'accueil des migrants et réfugiés » sur le site de la mairie d'Uckange, accessible ici : <https://sites.google.com/uckange.fr/mairie-uckange/home/semaine-de-sensibilisation-pour-laccueil-des-migrants?pli=1>.

140. Voir par exemple Apiced, projection du documentaire Voix de migrant.e.s (<https://apiced.fr/>) et les actions montées par les Maisons des Potes (<http://www.maisondespotes.fr/>).

Par ailleurs, de nombreux outils pédagogiques¹⁴¹ ont été développés par les associations afin de sensibiliser aux différentes thématiques migratoires. En matière de lutte contre les préjugés à l'encontre des personnes migrantes, La Cimade réalise depuis 2006 le guide jeune public *Lutter contre les préjugés sur les migrants*¹⁴² afin de déconstruire les idées reçues sur les migrations. L'association a également mis en place un kit d'activité pour les jeunes de 6 à 11 ans¹⁴³ ainsi que des outils vidéo à destination du grand public, tel que le court-métrage d'animation « La Fabrique des sans-papiers »¹⁴⁴ réalisé en 2021. Les associations Ritimo et CCFD-Terre Solidaire ont conçu l'exposition « Halte aux préjugés sur les migrations »¹⁴⁵, qui passe en revue sept préjugés sur les migrations afin de démontrer par des données chiffrées « que les fantasmes et les peurs faussent la plupart des représentations sur ce thème ».

D'autres outils visent à sensibiliser aux réalités socio-économiques de l'exil et aux parcours migratoires. C'est le cas du quiz « Personnes réfugiées »¹⁴⁶ et du jeu « Parcours de migrant.e.s »¹⁴⁷ de La Cimade, qui permettent au grand public de « *prendre conscience des obstacles rencontrés par les personnes étrangères pour vivre dignement en France* ». En invitant les participants à se mettre dans la peau d'un réfugié, il permet de déconstruire les stéréotypes relatifs aux droits des

141. L'association La Cimade a publié en septembre 2022 un catalogue qui répertorie les outils de sensibilisation (kit et mallettes pédagogiques, vidéos, exposition, guide, animations) créés depuis 2016 par diverses associations mobilisées sur les thématiques migratoires. Le catalogue est accessible ici : https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2022/09/2022_catalogue_outils_sensibilisation_version_externes.pdf. Parmi les outils disponibles, on trouve notamment les capsules vidéo « 1 jour 1 question » disponibles sur YouTube, dont plusieurs parlent des migrations, ainsi que le kit pédagogique de Migrations en questions (accessible ici : <https://education.migrationsenquestions.fr/>).

142. Voir le « Petit guide pour lutter les préjugés sur les migrants », accessible ici : <https://www.lacimade.org/publication/petit-guide-lutter-contre-les-prejuges-sur-les-migrants/>.

143. Voir le « kit d'activité pour les jeunes de 6 à 11 ans », accessible ici : <https://www.lacimade.org/actions-ressource/kit-migrations-10-activites-pour-les-6-12-ans/>.

144. Voir la vidéo « La Fabrique des sans-papiers », accessible ici : <https://vimeo.com/656581635>. Voir également l'ensemble des vidéos de sensibilisation réalisées par La Cimade : <https://www.lacimade.org/actions-ressource/versions-video-des-petits-guides/>.

145. Voir l'exposition « Halte aux préjugés sur les migrations », accessible ici : <https://www.ritimo.org/Halte-aux-prejuges-sur-les-migrations>.

146. Le quiz « Personnes réfugiées » est accessible ici : <https://form.typeform.com/to/P3ko5fCs?typeform-source=lacimade.typeform.com>. L'ensemble des quiz réalisés par l'association La Cimade sont disponibles ici : <https://www.lacimade.org/actions-ressource/quiz-de-sensibilisation/>.

147. Voir le « Jeu Parcours de migrant.e.s », accessible ici : <https://www.lacimade.org/actions-ressource/jeu-parcours-de-migrant%c2%b7e%c2%b7s/>.

personnes migrantes. La coalition *Boats 4 People* a également mis en place l'animation web « Comprendre les migrations internationales »¹⁴⁸, qui permet de familiariser les jeunes à la distinction entre réfugié et migrant, aux différents systèmes de protection ainsi qu'aux effets des politiques migratoires européennes sur la situation des personnes venues chercher l'asile en Europe.

Des outils pédagogiques autour de la crise de l'accueil invitent également les élèves à décrypter les discours médiatiques et politiques sur la question de la migration, en démêlant le vrai du faux. À titre d'exemple, le jeu « Migrant'Chiffres »¹⁴⁹ créé en 2021 par l'association RECIDEV, présente aux participants « des données sur le nombre, l'origine ou la destination des personnes migrantes via un système de répartition par cartons de couleurs » permettant une meilleure appréhension des grands chiffres relatifs aux migrations, qui peuvent parfois paraître abstraits. Les participants confrontent ainsi leurs représentations à la réalité des migrations. À ce titre, le sociologue François Héran a publié l'ouvrage *Parlons immigration en 30 questions*¹⁵⁰, afin d'aborder cette thématique sous un angle pédagogique en mettant des chiffres à disposition du lecteur ainsi qu'en répondant à « 30 questions essentielles que tout citoyen se pose sur l'immigration ». Dans le cadre de la chaire « Migrations et sociétés »¹⁵¹ du Collège de France, François Héran dispense également, aux côtés de chercheurs et professionnels du droit, des séminaires thématiques sur des questions liées aux politiques migratoires françaises et européennes, aux discriminations ou encore au droit des étrangers et revient sur plusieurs idées reçues.

Partie 3.

La dimension territoriale et socio-Économique du rejet de l'Autre

148. Voir le guide « Comprendre les migrations internationales », accessible ici : <http://migrations-internationales.lacimade.org/wp-content/documents/cimade-guide.pdf>.

149. Voir l'animation « Migrant'Chiffres », accessible ici : <https://www.recidev.org/Migrant-Chiffres>.

150. HÉRAN François. *Parlons immigration en 30 questions*, déjà cité.

151. François Héran a pris la tête de la chaire « Migrations et sociétés » du Collège de France en 2017. Voir le programme sur le site du Collège de France : <https://www.college-de-france.fr/chaire/francois-heran-migrations-et-societes-chaire-statutaire>.

Analyser les mécanismes de politisation du rejet de l'autre nécessite d'examiner les conditions sociales de la réception de la parole politique, pour « *comprendre les électeurs dans leur contexte* »¹⁵². Afin de mieux comprendre ce qui peut conduire les individus à développer de l'animosité vis-à-vis de l'étranger réel ou supposé – rancœur, méfiance, peur ou rejet plus ou moins obsessionnel – et lutter contre les causes identifiées, la CNCDH a voulu se pencher sur ces territoires qui attirent l'attention depuis quelques années en raison des scores élevés qu'y obtient l'extrême-droite¹⁵³ – des territoires que l'on suppose, par un effet de raccourci, être plus perméables aux discours racistes. Loin de les enfermer à leur tour dans des préjugés dévalorisants, les études locales conduites par des politologues et des sociologues de terrain, ainsi que par des historiens, révèlent une réalité complexe et nuancée, tout en permettant de dresser le contour de phénomènes susceptibles d'amplifier les réflexes de repli xénophobes. Pour les appréhender, il est nécessaire de voir comment les discours venus d'en haut résonnent ou non avec des contextes locaux très divers et comment ils ont évolué à travers le temps.

Dès le tournant du XXe siècle, c'est au premier chef le thème de la « protection du travail national » qui a pu rassembler, autour de l'idée que les étrangers seraient des indésirables venus « voler » le travail des Français en acceptant des plus bas salaires. Le sociohistorien Laurent Dornel a montré comment ces thèmes se sont propagés au sein de la population ouvrière déjà pendant la « Belle Époque »¹⁵⁴. Si certains événements, comme ceux d'Aigues-Mortes en 1893¹⁵⁵, ont donné lieu à des violences extrêmes, l'auteur réfute l'idée que la xénophobie se serait répandue du fait d'un rejet de l'altérité en soi, sur une base

152. BRACONNIER Céline, *Une autre sociologie du vote. Les électeurs dans leur contexte : bilan critique et perspectives*, LGDJ, 2010.

153. IGOUNET Valérie et JAROUSSEAU Vincent, *L'illusion nationale. Deux ans d'enquêtes dans les villes FN*, Les Arènes, 2017.

154. DORNEL Laurent, *La France hostile. Socio-histoire de la xénophobie (1870-1914)*, Hachette, 2004.

155. Dans la matinée du 16 août 1893, une rixe éclate entre ouvriers Français et ouvriers Italiens employés dans les salins pour le battage et le lavage du sel. Le lendemain, la situation s'envenime, et implique un groupe d'émeutiers plus hétérogène qui, en dépit de la présence des gendarmes, massacrent un groupe d'Italiens. Les événements firent officiellement huit morts, et se terminèrent par l'acquittement général des meurtriers. Voir une analyse historique dans NOIRIEL Gérard, *Le massacre des Italiens, Aigues-Mortes, 17 août 1893*, Fayard, 2010.

idéologique. Dans un contexte de crise économique¹⁵⁶, elle serait plutôt à inscrire dans une stratégie de différenciation sociale liée à une « peur du déclassement ». « Fille de la misère », la xénophobie « traduir[ait] la douleur sociale, la précarité, la négation de l'égalité dans la misère : elle crée[rait] la différence, par la violence et la stigmatisation ». Elle relèverait d'une « logique sociale », davantage que des « logiques intellectuelle, psychologique ou politique »¹⁵⁷, dont procèdent les discours des penseurs influents d'extrême droite tels que Charles Maurras, ou Maurice Barrès.

Ces analyses historiques permettent d'éclairer nombre de situations qui caractérisent la France contemporaine. Dans ses travaux portant sur les régions rurales du Grand-Est, le sociologue Benoît Coquard décrit comment un certain nombre de situations¹⁵⁸, de préoccupations, de visions du monde entrent en résonance avec les discours d'extrême-droite. Ses travaux font écho aux observations du journaliste Vincent Jarousseau¹⁵⁹, qui a enquêté sur une commune d'extrême droite dans le bassin minier de la région du Nord. Dans ces campagnes « en déclin »¹⁶⁰ où le marché du travail est « structurellement atone »¹⁶¹, les réseaux de sociabilité se fondent sur un principe de solidarité restreinte, un « déjà, nous » réduit à un cercle amical où l'entraide est le mot d'ordre. En conséquence, la plupart des recrutements fonctionnent sur la base du « piston »¹⁶², ce qui contribue à favoriser les conflits au sein des réseaux d'interconnaissance. Dans ce contexte, le travail est une source incontournable de reconnaissance, et l'occupation d'un emploi stable devient un marqueur social valorisant, fondatrice de l'appartenance au groupe de ceux qui « s'en sortent », par opposition aux « cas sociaux », aux « assistés » en recherche d'emploi. La situation au regard du travail, plus que toute forme d'appartenance sociale, ethnique, ou religieuse, est donc au fondement des fractures qui traversent ces espaces sociaux. Toutefois, comme Benoît Coquard le souligne, « il est impossible d'ignorer la facilité à passer du "déjà, nous" au "les Français

156. La période étudiée par le sociohistorien est notamment marquée par la « Grande Dépression », période de crise mondiale latente qui s'est étendue du milieu des années 1870 à la fin des années 1890.

157. DORNEL Laurent, *op. cit.*, p. 109.

158. COQUARD Benoît, *Ceux qui restent. Faire sa vie dans les campagnes en déclin*, La Découverte, 2019.

159. JAROUSSEAU Vincent et VACCARO Eddy, *Les racines de la colère. Deux ans d'enquête dans une France qui n'est pas en marche*, Les Années, 2019.

160 Expression employée tant par Benoît Coquard que par Vincent Jarousseau quand ils évoquent les échanges sur ce sujet dans leurs ouvrages (cités plus haut).

161. COQUARD Benoît, *op. cit.*, p. 193

162. *Ibid*, p. 193.

d'abord" », surtout dans la mesure où « *les discours ethnocistes ou racistes ont largement imprégné les milieux populaires ruraux, où par ailleurs la fierté d'être français a toujours constitué, indépendamment de l'orientation politique, une manière de se rattacher à une histoire valorisante, dans laquelle le critère de la naissance ou de la descendance joue à plein* »¹⁶³. Ainsi le discours de la préférence nationale fait-il écho à ces préoccupations locales, sans pour autant coïncider entièrement avec elles¹⁶⁴. En rencontrant cette parole politique, des tendances au repli, localement déterminées par le déclin de l'économie et des formes traditionnelles de sociabilité, trouvent un cadre d'expression et se structurent autour du racisme. De surcroît, ce sont les tonalités alarmistes, les promesses de renversement, de retour à un âge d'or, qui séduisent dans ces espaces où la nostalgie du plein-emploi et d'un dynamisme industriel révolu structurent les imaginaires, où l'on s'imagine que « *c'était mieux avant* »¹⁶⁵, non seulement au regard du travail et de la sécurité économique, mais également au regard des sociabilités, jugées aujourd'hui moins foisonnantes qu'autrefois.

Les mécanismes de la politisation du rejet de l'Autre sont toutefois loin d'être réductibles aux seuls enjeux liés à l'emploi et au chômage. Selon les contextes, d'autres préoccupations socio-économiques peuvent entrer en jeu. Le sociologue Félicien Faury¹⁶⁶ montre ainsi que dans les régions urbaines aisées du sud-est de la France, où le vote FN/RN est important, la question de la concurrence sur le marché du travail est beaucoup moins structurante. Pour des personnes issues de classes populaires établies, voire de classes moyennes – mais souvent très insatisfaites de leur situation sociale – les incertitudes portent davantage sur la distribution des ressources collectives. Le résultat néanmoins, est sensiblement équivalent : les personnes étrangères ou identifiées comme telles sont érigées en boucs émissaires, non pas

163. *Ibid*, p. 196.

164. Benoît Coquard développe notamment l'exemple d'une personne qui arbore des idées d'extrême droite tout en étant très proche d'un descendant d'immigré maghrébin. Sa difficulté à composer avec cette contradiction révèle le hiatus existant entre le « *déjà, nous* » local et le « *les Français d'abord* » prôné par les partis d'extrême droite.

165. Titre du deuxième chapitre de l'ouvrage déjà cité de Benoît Coquard.

166. FAURY Félicien, « Extrême droite partisane et rôles municipaux. Le travail de représentation d'élus municipaux du Front National », *Pôle Sud*, n° 54, p. 139-153, 2021, accessible ici : <https://www.cairn.info/revue-pole-sud-2021-1-page-139.htm> ; FAURY Félicien, « Vote FN et implantation partisane dans le Sud-Est de la France : racisme, rapports de classe et politisation », thèse de doctorat sous la direction d'Éric au sein de l'Institut de Recherche Interdisciplinaire en Sciences Sociales (IRISSO) de l'université Paris-Dauphine – PSL, soutenue le 30 juin 2021.

tant parce qu'elles seraient à l'origine d'une concurrence illégitime sur le marché du travail, mais plutôt parce qu'elles bénéficieraient d'aides sociales sans chercher à travailler, faisant pression sur les finances publiques tout en « volant » les Français par le biais de l'impôt. Elles seraient ainsi responsables de la dégradation ressentie de l'offre scolaire et des services publics en général, ainsi que de la dépréciation des biens immobiliers. En réalité, ce racisme s'exprime dans le registre de l'injustice, de la peur de la perte, du déclassement, beaucoup plus rarement sur un plan strictement idéologique. Avant d'être récupéré politiquement, il relève peut-être davantage d'un refus de la ressemblance que d'un rejet de la différence, dans un contexte où le monde est envisagé sous le signe de la concurrence, pour des populations qui se sentent « au seuil » d'une classe privilégiée, et qui voient dans leur appartenance ethnique ou nationale supposée un ultime ressort de différenciation sociale.

Ces quelques exemples font entrevoir la complexité des cheminements par lesquels des idéologies inégalitaires et exclusionnistes peuvent faire l'objet d'une appropriation à l'échelle de communautés locales en cristallisant des réflexes altérophobes. Les préoccupations auxquelles elles font écho dépendent de réalités sociales, territoriales et historiques extrêmement diverses. La prise en compte de la grande hétérogénéité des problématiques socio-économiques territoriales doit amener à repenser les politiques publiques de redynamisation locale avec un regard neuf, en tenant compte des limites de l'État centralisé. Afin de lutter, à la source, contre les difficultés socio-économiques qui permettent ou favorisent la politisation du rejet de l'Autre, les pouvoirs publics devront faire face aux différentes situations dans leur spécificité, en collaboration avec les acteurs locaux.

Il semble néanmoins possible d'identifier un dénominateur commun à ces situations. C'est toujours sur fond de « peur du déclassement », lorsque les perspectives socio-économiques sont incertaines, dans les situations de crise latente, de concurrence accrue, que l'évidence de la culpabilité d'un Autre s'impose et que son rejet se politise. Si certains préjugés racistes ou xénophobes précèdent cette politisation, ils ne suffisent pas à expliquer l'adhésion aux discours qui fabriquent la haine de l'Autre. La force de ces derniers ne réside pas seulement dans leur rhétorique même, mais dans leur capacité à structurer des réalités locales dans un narratif explicatif – les étrangers sont responsables – tout en délivrant un moyen d'action, une solution immédiate – il faut expulser les étrangers –, là où l'offre politique traditionnelle est jugée

incapable d'apporter le sursaut nécessaire¹⁶⁷.

Les territoires devenus sensibles à ces thématiques sont également ceux qui se caractérisent par un délitement généralisé des lieux de sociabilité traditionnels. Outre la question de l'emploi, nécessairement moins « socialisateur » lorsque la concurrence et le chômage sont élevés, ce sont également les syndicats, les associations, les bars, les restaurants, les tiers-lieux, ainsi que les clubs de sport ou les centres culturels qui y ont perdu leur dynamisme. Or, ceux-ci participent au partage citoyen, à la préservation d'un espace de dialogue, de débats et de convivialité qui favorisent le « vivre ensemble » et atténuent les altérophobies. Laurent Dornel montrait déjà, dans ses travaux¹⁶⁸, que les épisodes de violence à l'encontre des travailleurs étrangers avaient très rarement eu lieu dans les régions où les sociabilités étaient ancrées dans le mouvement ouvrier. De même, les enquêtés de Benoît Coquard disent regretter le « temps des bals », des soirées dansantes, la disparition des événements et des lieux « *ouverts au-delà de l'interconnaissance, [où] il leur semble que de nouvelles rencontres étaient possibles, avec un moindre sentiment d'être étiqueté* »¹⁶⁹. Le sport, le divertissement, les associations sont des éléments essentiels à la cohésion du tissu social.

L'idée de « fraternité »¹⁷⁰ demeure sans doute la meilleure expression de la solidarité entre les membres d'une société et entre les peuples, en réponse au risque social et aux accidents de la vie, que cela concerne des personnes étrangères ou non. Elle fonde et conforte la dignité de chacun dans une commune humanité.

La Fraternité, idéal humaniste aux racines anciennes et multiples porté par des visions religieuses et philosophiques¹⁷¹, a rejoint en 1848 de manière inséparable la Liberté et l'Égalité au sein de la devise de la République. Au XX^e siècle, le choix de la mise en œuvre de l'idée

167. L'enquête déjà citée de Valérie Igounet et Vincent Jarousseau dans trois communes gouvernées par le FN/RN montrent bien que le vote en faveur de l'extrême droite est bien souvent le résultat d'un sentiment de lassitude vis-à-vis des partis traditionnels, et même parfois des mouvements syndicaux.

168. DORNEL Laurent, *La France hostile*, op. cit.

169. COQUARD Benoît, *Ceux qui restent*, op. cit., p. 52.

170. Certains préfèrent aujourd'hui à ce terme celui d'« adelphité », terme non généré, pour des raisons d'inclusivité.

171. Voir MBEMBE Achille, *La communauté terrestre*, La Découverte, 2023 : « *habiter le monde, c'est nécessairement cohabiter et faire place à d'autres que soi (humains et non-humains) ; ce qui suppose un droit à la vie et à l'hospitalité absolument premier et fondamental* ».

de solidarité en découle et participe à la cohésion de la communauté nationale. La décision de 2018 du Conseil constitutionnel – justement à l’occasion d’une saisine concernant l’aide à l’entrée et au séjour d’étrangers en France – d’ériger la Fraternité en un principe à valeur constitutionnelle¹⁷² contribue à l’inscrire, au sein des droits universels et indivisibles, dans le registre du respect de la dignité humaine.

172. Conseil constitutionnel : Décision n° 2018-717/718, QPC du 6 juillet 2018, https://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/2018/2018717_718QPC.htm.

Conclusion et recommandations

La Commission insiste sur la responsabilité des élus nationaux et territoriaux, des organisations et personnalités politiques, syndicales, associatives, religieuses et des leaders d'opinion à tous niveaux. Chaque année, elle alerte sur les paroles xénophobes et les mensonges sur la situation des étrangers en France qui envahissent le débat public. L'instrumentalisation de la figure de « l'étranger » à des fins de stratégie électorale nuit gravement à la cohésion sociale ; elle légitime des comportements discriminatoires qui peuvent aller jusqu'au meurtre.

La lutte contre les discours racistes et xénophobes implique les médias. La CNCDH rappelle qu'il revient aux médias, conformément à l'éthique et à la loi, de veiller aux termes que les journalistes et animateurs emploient et de réagir aux propos racistes tenus par leurs invités.

Recommandation n° 19 : La CNCDH recommande à l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) d'émettre des rappels à la réglementation en cas d'injure, de diffamation ou d'incitation à la haine ou à la discrimination dans les médias, de renforcer les sanctions, en particulier à l'encontre des personnes et des médias précédemment rappelés à l'ordre et de veiller au respect de l'indépendance et du pluralisme de l'information et des programmes. Elle invite l'Arcom à publier annuellement un bilan des plaintes reçues pour chaque média et des suites données.

Il incombe aux pouvoirs publics de soutenir les initiatives, lieux et organisations qui visent à promouvoir les rencontres et les débats sur les enjeux touchant à l'intérêt général et revivifiant la vie collective, autour de projets politiques, culturels, sportifs, solidaires... Il leur incombe également d'inciter les structures soutenues à lutter contre les discriminations.

Recommandation n° 20 : Afin de dépassionner le débat sur l'immigration et de mettre un terme à la manipulation des chiffres, la CNCDH recommande l'organisation d'une convention citoyenne sur les migrations pour animer un débat démocratique sur les questions de migration et de diversité, soutenant ainsi l'appel d'un collectif de plus de 400 scientifiques dans une tribune du journal *Le Monde* du

27 février 2023¹⁷³.

Recommandation n° 21 : La CNCDH recommande aux pouvoirs publics de soutenir davantage, et dans leur diversité, les mouvements citoyens, associatifs et syndicaux engagés dans les territoires. Ils jouent un rôle essentiel dans la cohésion du tissu social, la vie collective et les rapports de solidarité.

Mixité sociale et espaces communs de socialisation vont de pair. Il importe de lutter contre la ségrégation sociale, qui recoupe souvent une ségrégation ethnique.

Recommandation n° 22 : La CNCDH encourage l'État et les collectivités territoriales à revitaliser la pratique démocratique, avec l'objectif de favoriser la diversité et la mixité sociale. Elle recommande un fort rééquilibrage des politiques territoriales, en particulier en ce qui concerne l'accès aux droits et aux services publics, comme ceux de la santé, du logement et de l'éducation.

La revitalisation démocratique et sociale des territoires est l'une des conditions d'une lutte concrète contre le racisme et les discriminations ; elle doit impliquer les politiques de l'emploi. Or le marché du travail dans certains territoires est tel qu'il en résulte un fort déficit de réponse aux besoins des populations et un sentiment d'abandon. Ce vécu est exacerbé par une mise en concurrence de tous avec tous, qui installe les discriminations en avantages concurrentiels sur le marché de l'emploi.

Recommandation n° 23 : La CNCDH recommande d'articuler la réflexion portant spécifiquement sur la dimension de lutte contre le racisme et les discriminations avec les politiques de revitalisation des territoires et de lutte contre les logiques inégalitaires. Ce chantier devrait être mené en collaboration avec les organisations professionnelles, les organisations syndicales, les régions et singulièrement les Comités sociaux, économiques et environnementaux régionaux (CESER).

Enfin, la CNCDH appelle à une réflexion sur les évolutions récentes du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie, qui fragilisent la confiance en la démocratie et minent les fondements même de la

173. Voir *Le Monde*, tribune « Immigration : "Il est urgent de remettre de la raison et du débat démocratique dans le traitement des questions de migration" », 27 février 2023, accessible ici : https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/02/27/immigration-il-est-urgent-de-remettre-de-la-raison-et-du-debat-democratique-dans-le-traitement-des-questions-de-migration_6163439_3232.html.

République. Afin d'y opposer une démarche d'ensemble pérenne et efficace, elle invite à intégrer cette réflexion dans le processus de refondation des institutions engagé par le Président de la République.

Recommandation n° 24 : La CNCDH recommande l'intégration d'une participation citoyenne effective dans le processus à venir de refondation des institutions en associant la société civile dans sa diversité et en s'appuyant sur les institutions collégiales concernées (CESE, CNCDH, CNLE ...).

D'autres avis et recommandations de la CNCDH;

Alors que le discours politique et médiatique tend à se focaliser sur les devoirs des citoyens, il s'agit de remettre au centre des politiques publiques les droits, et l'effectivité de ceux-ci.

Il est nécessaire de garantir l'accès de tous aux droits fondamentaux, droits qui sont de plus en plus menacés par la détérioration des services publics. Ces dernières années, la CNCDH s'est notamment alarmée des difficultés de plus en plus grandes d'accès au logement, à la santé, à l'éducation ou à la justice.

La CNCDH recommande donc aux pouvoirs publics de mettre en œuvre les recommandations formulées dans différents avis portant sur les droits sociaux et la lutte contre les discriminations :

- *Avis sur l'accès au droit et non-recours* (adopté à l'assemblée plénière du 24 mars 2022)¹⁷⁴,
- *Avis sur les inégalités sociales de santé* (adopté à l'assemblée

174. Accessible ici : <https://www.cncdh.fr/publications/avis-sur-lacces-aux-droits-et-les-non-recours-2022-4>.



Créée en 1947 sous l'impulsion de René Cassin, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNC DH) est l'Institution nationale de promotion et de protection des droits de l'homme française, accréditée de statut A par les Nations Unies.

L'action de la CNC DH s'inscrit dans une quadruple mission :

- Conseiller les pouvoirs publics en matière de droits de l'Homme ;
- Contrôler l'effectivité des engagements de la France en matière de droits de l'Homme et de droit international humanitaire ;
- Assurer un suivi de la mise en oeuvre par la France des recommandations formulées par les comités de suivi internationaux et régionaux ;
- Sensibiliser et éduquer aux droits de l'Homme.

L'indépendance de la CNC DH est consacrée par la loi. Son fonctionnement s'appuie sur le principe du pluralisme des idées.

Ainsi, seule institution assurant un dialogue continue entre la société civile et les experts français en matière de droits de l'homme, elle est composée de 64 personnalités qualifiées et représentants d'organisations non gouvernementales issues de la société civile.

La CNC DH est le rapporteur national indépendant sur la lutte contre toutes les formes de racisme depuis 1990, sur la lutte contre la traite et l'exploitation des êtres humains depuis 2014, sur la mise en oeuvre des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme depuis 2017, sur la lutte contre la haine et les discriminations anti-LGBTI depuis avril 2018 et sur l'effectivité des droits des personnes handicapées depuis 2020.

La CNC DH est en outre la Commission française de mise en oeuvre du droit international humanitaire » au sens du Comité international de la Croix-Rouge.